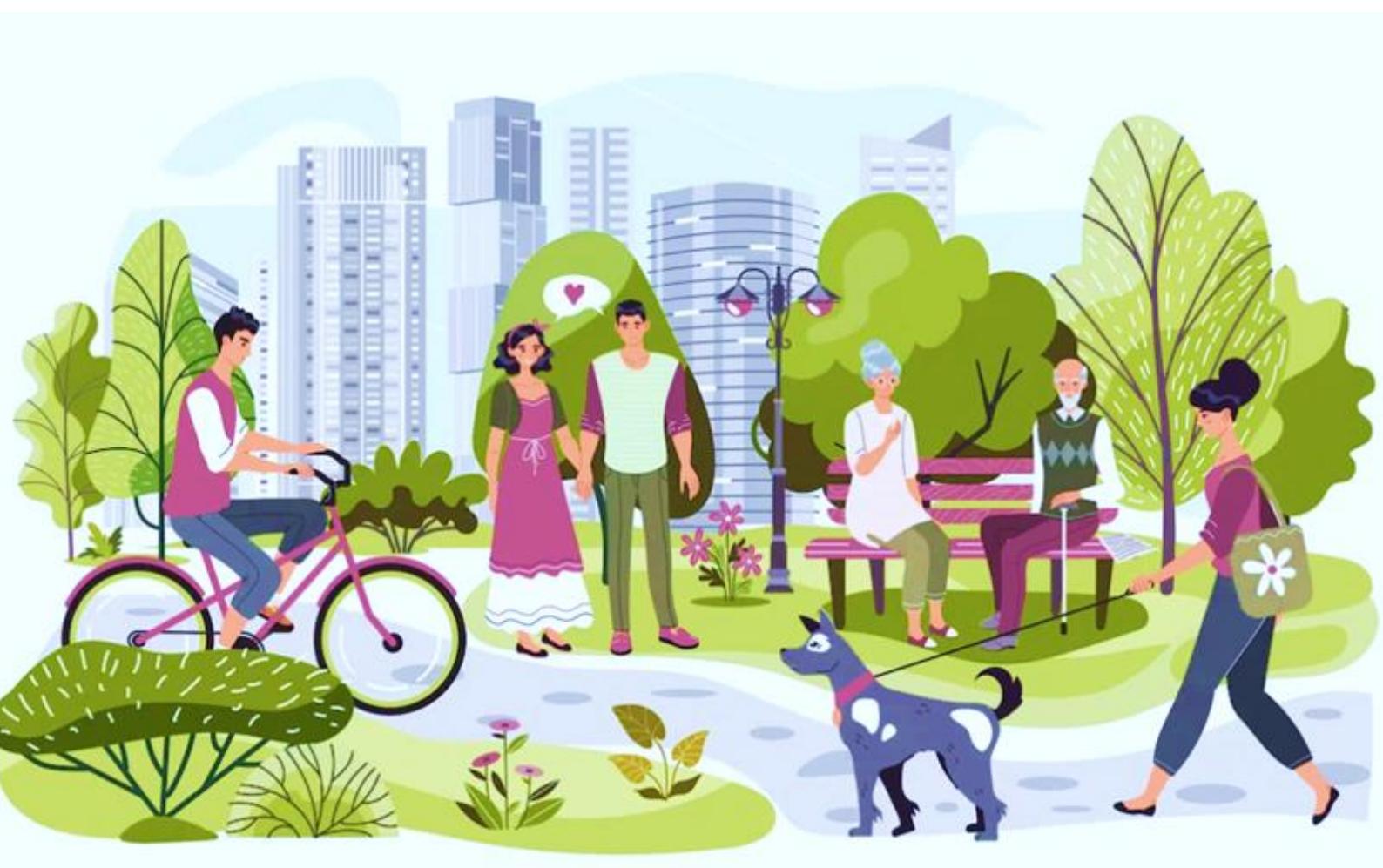




Contrat de ville 2024-2030

Quartier prioritaire de la Politique de la Ville de Honfleur
« Engagements quartiers 2030 »



Sommaire

Edito.....	3
Le contrat de ville	4
Sur le territoire de la CCPHB	5
Le quartier prioritaire de Honfleur.....	7
L'historique du QPV.....	8
Les moyens pour le contrat de ville.....	10
Les moyens complémentaires	11
La gouvernance.....	12
3 thématiques.....	14
1. Un accompagnement vers le changement	15
2. Un renforcement quotidien de la cohésion sociale	20
3. Un parcours éducatif et professionnel fluide	25
Signatures	Erreur ! Signet non défini.
Annexes.....	34
Annexe I : Glossaire	35
Annexe II : Concertation citoyenne	38
Annexe III : Diagnostic	46
Annexe IV : Contribution DRAC	56
Annexe V : Contribution Région Normandie.....	57
Annexe VI : Contribution Département du Calvados	62
Annexe VII : Contribution CAF	64
Annexe VIII : Engagement BPIFRANCE	65

Edito



Le contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » représente une nouvelle chance de faire avancer les politiques sociales, d'accompagner les publics en difficultés sur toutes les thématiques de la vie quotidienne et de continuer à travailler main dans la main avec l'ensemble des partenaires signataires, mobilisés pour le public du quartier prioritaire.

Le contrat de ville 2014-2023 nous a permis d'engager le devenir du quartier Canteloup-Marronniers-Buquet et de ses habitants.

Ce premier contrat a souligné l'importance de notre travail collaboratif qui s'est illustré par plusieurs changements. Parmi ceux-ci, le développement de la médiation sociale au plus proche des habitants et l'arrivée de deux éducateurs spécialisés pour accompagner les jeunes du quartier dans le cadre d'une contractualisation avec l'établissement public de prévention spécialisé « Le 14 ». Par ailleurs, la mobilisation de crédits spécifiques de l'État et du conseil départemental dans le cadre de l'appel à projets a permis d'octroyer un soutien renforcé aux associations. Enfin, les conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec les bailleurs sociaux ont aidé à financer des projets pour améliorer la vie du quartier.

Le contrat de ville « Engagement quartiers 2030 » va permettre de poursuivre notre action et d'aller encore plus loin pour les habitants du quartier.

Cette nouvelle génération de contrat repose sur trois piliers :

- une géographie prioritaire actualisée et étendue pour ce qui concerne Honfleur, officialisée par un décret du 28 décembre 2023,
- une participation citoyenne élargie devant garantir la prise en compte de la parole des habitants,
- des nouveaux contrats recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien avec les habitants et les partenaires.

Notre objectif est d'agir concrètement sur l'amélioration des conditions de vie des habitants. Pour ce faire, cette nouvelle contractualisation est fidèle aux enjeux du territoire. Partant des besoins des habitants, le nouveau contrat de ville traduit ces besoins en actions concrètes avec l'ensemble des partenaires et s'appuie sur les actions d'ores et déjà réalisées afin de les renforcer.

Nous voulons faire de ce contrat de ville une véritable feuille de route pour tous les acteurs de la politique de la ville. Qu'il soit utile et opérationnel, au bénéfice de l'ensemble des habitants du quartier, est notre priorité !

Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Honfleur-Beuzeville,

Michel LAMARRE



Le Préfet du Calvados,

Stéphane BREDIN



Le contrat de ville

Le Contrat de ville intervient au sein des « Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) » afin d'en réduire les inégalités grâce à une contractualisation, pour 6 années, entre plusieurs partenaires : Etat, collectivités et acteurs locaux.

Le contrat de ville est l'unique document de référence en matière de politique de la ville et autres politiques menées au sein des « QPV ». Il constitue le cadre de travail et d'engagements d'une pluralité d'acteurs qui œuvrent ensemble à la définition de solutions et de projets pour les habitants de ces quartiers.

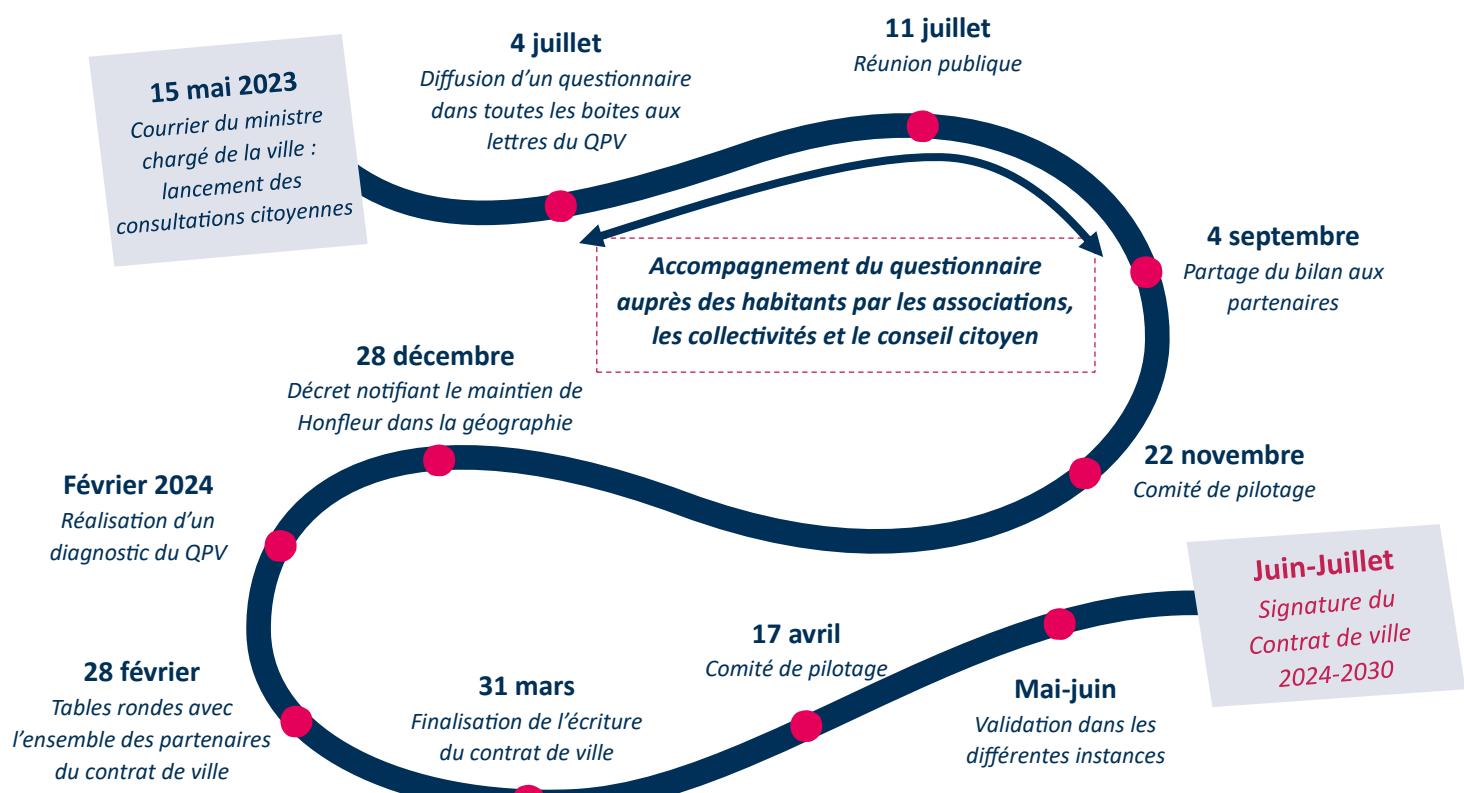


Les QPV de notre territoire :

1 362	QPV en France métropolitaine
63	QPV en Normandie
8	QPV en Calvados

Engagement « quartiers 2030 »

Le contrat de ville 2024-2030 sera recentré sur les enjeux locaux, identifié avec les acteurs du territoire au cours de concertations. Cette nouvelle contractualisation se voulant opérationnelle, **les enjeux devront être limités et choisi au regard des besoins et des ressources du territoire.**



Sur le territoire de la CCPHB



1^{er} contrat de Ville : 2015-2023

Ce contrat de ville a fait l'objet d'un suivi annuel et de deux évaluations :

- 1 à mi-parcours en 2020 ;
- 1 évaluation finale en 2022.

2^{ème} contrat de Ville : 2024-2030

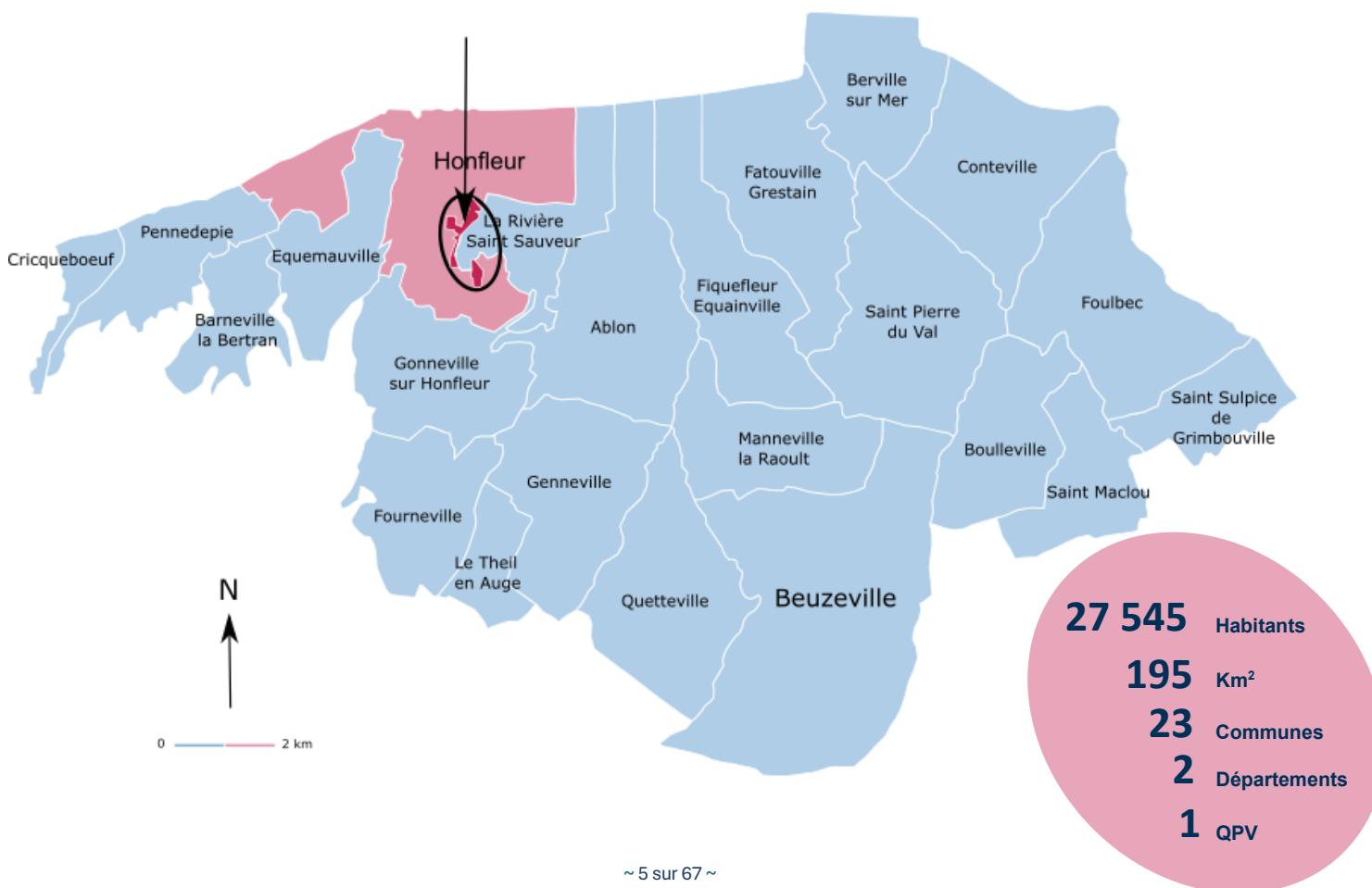
Le contrat de ville Engagement « quartier 2030 » fera également l'objet d'un suivi annuel et d'évaluations.

La Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville (CCPHB) a signé son **premier contrat de ville pour la commune de Honfleur, en 2015**.

La première génération de contrat de ville s'est achevée le 31 décembre 2023. Les géographies prioritaires ont été questionnées pour la nouvelle génération et, par décret en date du 28 décembre 2023, le quartier prioritaire de Honfleur a été maintenu et son périmètre s'est légèrement élargi.

La Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville (CCPHB) est composée de 23 communes, reparties sur deux départements : le Calvados et l'Eure. Comptant approximativement 27 000 habitants, elle ne possède **qu'un seul Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV)**, situé à Honfleur.

Localisation du quartier prioritaire au sein de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville





Château des Marronniers

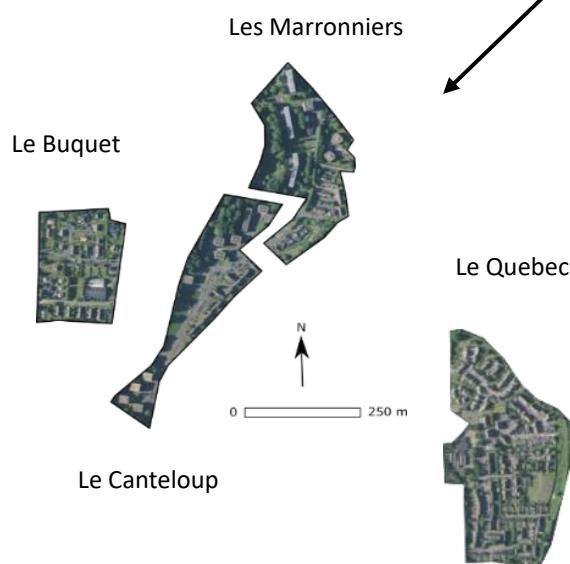
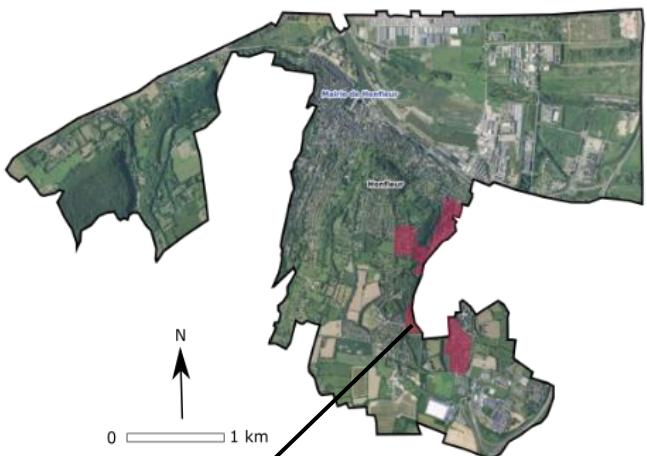
Le quartier prioritaire de Honfleur

La première contractualisation avait identifié le quartier **Canteloup-Marronniers-Buquet** comme quartier prioritaire de la politique de la ville. La nouvelle géographie a élargi son périmètre en intégrant la partie **Quebec** situé sur le Plateau de Honfleur.

Le quartier prioritaire de Honfleur est donc composé de **quatre groupes de logements**, principalement composés d'habitat social, et appellés :

- Canteloup ;
- Marronniers ;
- Buquet ;
- Quebec.

Seules les parties **Canteloup-Marronniers** font l'objet d'un renouvellement urbain et d'une convention ANRU signée en 2022.



Comment sont définis les quartiers prioritaires ?

Les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) sont définis par l'Etat sur la base du critère unique de pauvreté.

Les QPV de France doivent donc respecter trois critères :

1. Être dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants ;
2. Avoir au moins 1 000 habitants dans le QPV ;
3. Justifier que les ménages ont, en moyenne, des ressources inférieures au revenu médian.

L'historique du QPV

ARRIVEE DES PREMIERS RESIDENTS

1962

En juin 1962, l'inauguration du Petit Marronnier permet d'accueillir une trentaine de résidents dans le quartier.



CONSTRUCTION DES GRANDS MARRONNIERS

1969

Faisant partie des premiers immeubles construits sur le quartier, ils accueillaient les visiteurs et habitants à l'entrée du quartier.



CONSTRUCTION DU COMMERCE DE PROXIMITE

1973

UNICO, MUTANT et LS, et aujourd'hui SPAR, le commerce de proximité alimente les habitants depuis 1973.



CONSTRUCTION DE L'ECOLE DU CANTELLOUP

1974

Appelée l'école du Bateau-Lyre, cette école maternelle fusionna par la suite avec l'école Claude-Monet en 2013.



DECONSTRUCTION DU CHATEAU

1975

Compte-tenu de l'état de délabrement du château de 1884, il fut détruit. Ses communs ont été réhabilités et sont utilisés par des associations.



CONSTRUCTION DES PAVILLONS DU BUQUET

1980

Le quartier du Buquet a été créé et imaginé pour étendre et redynamiser le quartier du Canteloup-Marronniers.



INAUGURATION DE LA MAISON DES FAMILLES

Installée au sein de l'ancienne école du Bateau-Lyre, la Maison des Familles accueille les locaux de JSF, du Relais Petite Enfance et plusieurs structures..

**2013****SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020**

Le 3 novembre 2015, l'ensemble des partenaires du contrat de ville se sont réunis pour s'engager conjointement dans un travail partenarial visant l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

**2015****DECONSTRUCTION DES GRANDS MARRONNIERS**

Pour des questions de vétusté et d'inadaptabilité des logements, les Marronniers ont été déconstruits. Les matériaux réutilisables ont permis la construction de *tiny houses**



* petite maison transportable fixée sur une remorque

2021**2022****SIGNATURE DE LA CONVENTION ANRU**

Le 27 avril 2022, les partenaires de la convention de l'Agence National pour la Rénovation Urbaine (ANRU) sont retrouvés pour acter le futur quartier.

**62 ANS DU QUARTIER**

Pour les 62 ans du quartier, les institutionnels, associations et habitants ont organisé des animations et une exposition retraçant son évolution.

**2022****2024****ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030**

L'ensemble des partenaires de la politique de la ville se sont réunis pour travailler conjointement à la future contractualisation.



Les moyens pour le contrat de ville

Le contrat de ville est doté de moyens spécifiques de l'Etat et du Département alloués dans le cadre d'un appel à projets annuel.

Les bailleurs bénéficient par ailleurs d'un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à réinvestir pour des actions supplémentaires sur le quartier.

Un soutien aux associations

Appel à projets annuel :

TFPB :



CPO ?

Pour les projets les plus structurants, des financements pour 3 années peuvent être demandés dans le cadre des Conventions Pluri-annuelles d'Objectifs (CPO).

Avantages des CPO :

- Stabilité des financements pour 3 ans ;
- Diminution de la charge administrative ;
- Flexibilité de mise en œuvre des actions.

Quelques dispositifs du contrat de ville



LE PACTE AVEC LES QUARTIERS POUR TOUTES LES ENTREPRISES



Les moyens complémentaires

Le lien avec les autres dispositifs

Sécurité – Prévention de la délinquance :	Cadre de vie :	Santé :	Education :
 <ul style="list-style-type: none">-Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)-Groupe de Partenariat Opérationnel (GPO)	 <ul style="list-style-type: none">-Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)-Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)	 <ul style="list-style-type: none">-Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS)	 <ul style="list-style-type: none">-Programme Educatif Local (PEL)

Le droit commun



Solidarité, emploi, logement, culture, transition écologique...

Police, justice, lutte contre les discriminations...



Développement économique, formation professionnelle, lycées, mobilités...



Solidarités, insertion professionnelle, jeunesse, culture, collèges, prévention spécialisée...



Jeunesse, emploi et développement économique, déchets, habitat, urbanisme, mobilités...



Prévention, affaires culturelles, éducation, aménagement, voirie, espaces verts, affaires sociales...



Logements, jeunes, relations parentales, autonomie, insertion sociale et professionnelle...



Nutrition, santé, addiction, environnement, enfants, personnes âgées...



Santé, retraite, famille, accident du travail, maladie professionnelle....



Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Calvados

Education, jeunesse et sport...

La gouvernance

Instances de pilotage du contrat de ville

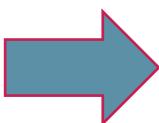
Comité technique restreint (techniciens)

Composition :

- Sous-préfecture ;
- Déléguée du préfet ;
- DDETS ;
- DDTM ;
- Département ;
- CAF ;
- CCPHB.

Missions : support technique du comité de pilotage et interface opérateurs/institutions

Fréquence : 1 mois avant chaque copil



Comité de pilotage

Composition :

- Signataires du contrat de ville ;
- Associations ;
- Centre socio-culturel ;
- Conseil-citoyen.

Missions : conduite politique et stratégique de la politique de la ville (évaluation, orientations, priorités, cohérence d'ensemble, financements, validation politique des programmations annuelles...)

Fréquence : mars et novembre

Concertation citoyenne

Composition :

- CCPHB ;
- Ville de Honfleur ;
- Déléguée du préfet ;
- DDETS ;
- Conseil citoyen ;
- Associations ;
- Habitants.

Mission : recueillir la parole des habitants

Fréquence : juin

Commission d'instruction

Composition :

- Sous-préfecture ;
- Déléguée du préfet ;
- DDETS ;
- DDTM ;
- DSDEN ;
- Département ;
- CAF ;
- ARS ;
- Education nationale ;
- DRAC ;
- Région ;
- CCPHB.

Mission : valider les projets financés dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville

Fréquence : février



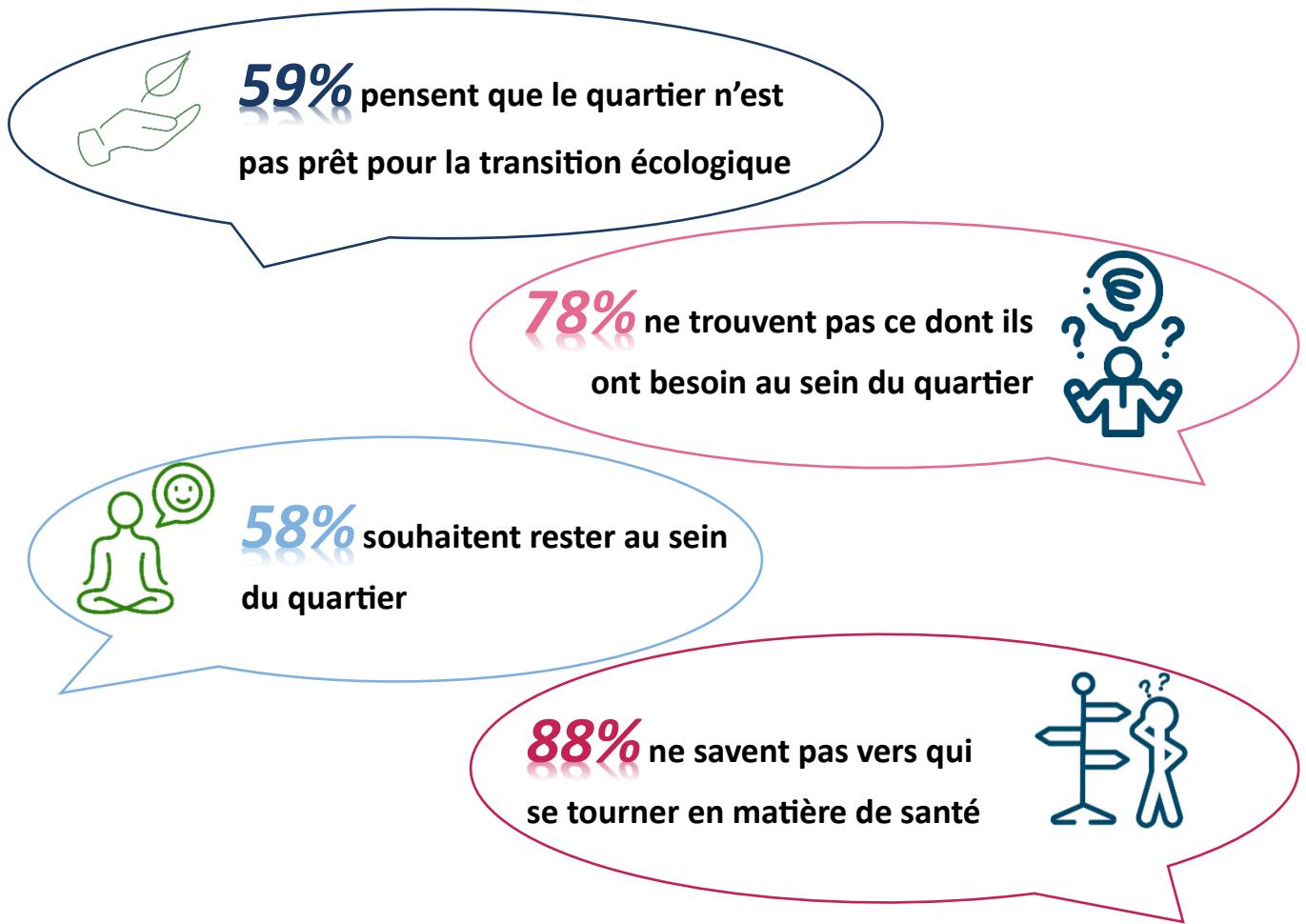
3 thématiques

- 1. Un accompagnement vers le changement** p.14
- 2. Un renforcement quotidien de la cohésion sociale** p.19
- 3. Un parcours éducatif et professionnel fluide** p.24



1. Un accompagnement vers le changement

La Parole des Habitants



- 1.** **Un pas vers la transition écologique**
 - *Agir grâce aux mobilités*
 - *Devenir éco-citoyen*
- 2.** **Des aménagements qualitatifs**
 - *Créer le quartier de demain*
 - *Favoriser le respect du cadre de vie*
- 3.** **Une prévention partenariale**
 - *Préserver la santé*
 - *Accompagner les publics spécifiques*



Un pas vers la transition écologique

1.1. Agir grâce aux mobilités

Renforcer les transports publics

Description de l'action :

Permettre une augmentation de l'utilisation des transports publics et une meilleure appropriation par les habitants (augmentation des passages, changements des horaires, desserte de nouveaux secteurs ...).

Adapter les aménagements

Description de l'action :

Garantir la possibilité de recourir à tout mode de transports grâce à des aménagements en adéquation avec les méthodes de déplacements.

Apprendre à changer les habitudes de déplacements

Description de l'action :

Accompagner les personnes qui souhaitent s'orienter vers des mobilités actives en les formant et en les conseillant (ex : apprendre à faire du vélo).

1.2. Devenir éco-citoyen

Former aux méthodes de tri

Description de l'action :

Développer la connaissance des méthodes de tri pour créer une appropriation et une sensibilisation à la gestion des déchets.

Sensibiliser à la consommation des énergies

Description de l'action :

Communiquer autour des différentes énergies et des différents gestes permettant leur économie.

Sensibiliser à la consommation des fruits et légumes

Description de l'action :

Apprendre à cultiver des fruits et des légumes, à manger local et à connaître les différentes saisons auxquelles les consommer.



Des aménagements qualitatifs

2.1. *Créer le quartier de demain*

Apaiser la circulation

Description de l'action :

Sécuriser le quartier en réduisant la vitesse de la voiture et sa place au sein de l'espace public.

Créer des lieux de vie adaptés

Description de l'action :

Identifier et aménager des zones permettant les rencontres, adaptés aux besoins et à l'âge des habitants en veillant à la mixité des usages grâce à un renforcement de la communication sur les travaux et une concertation citoyenne.

Agir sur le logement

Description de l'action :

Diversifier l'habitat en apportant de nouvelles typologies, de nouveaux produits et en améliorant la qualité des logements existants.

2.2. *Favoriser le respect du cadre de vie*

Conserver et entretenir les aménagements

Description de l'action :

Garantir un maintien de la qualité du cadre de vie des habitants par un respect et un entretien des équipements et des aménagements.

Conforter l'appropriation des aménagements

Description de l'action :

Donner l'envie aux habitants de s'approprier les aménagements pour installer des équipements en adéquation avec leurs besoins et éviter les dégradations.



Une prévention partenariale

3.1. Préserver la santé

Promouvoir la santé à travers l'alimentation

Description de l'action :

Renforcer les compétences, notamment des personnes en situation de précarité, sur les questions relatives à l'alimentation.

Favoriser la pratique sportive

Description de l'action :

Favoriser la pratique d'une activité physique et sportive pour le plus grand nombre dans le quartier, en y facilitant l'accès.

3.2. Accompagner les publics spécifiques

Lutter contre les addictions

Description de l'action :

Développer les actions de prévention et de formation pour les professionnels qui interviennent auprès des jeunes, à l'école et en-dehors ; poursuivre les actions de prévention et de formation pour les professionnels qui interviennent auprès des personnes en insertion sociale et professionnelle.

Prévenir et promouvoir la santé des plus jeunes

Description de l'action :

Améliorer les connaissances des familles sur leur santé quotidienne, faire évoluer les représentations, les attitudes et les aptitudes des parents de jeunes enfants face aux problèmes de santé les plus courants ; renforcer avec des programmes probants ou prometteurs et adaptés les compétences psychosociales des élèves et des personnels.

Prévenir et promouvoir la santé des plus âgés

Description de l'action :

Sensibiliser les seniors aux enjeux de prévention santé et bien-être pour les amener à être acteurs de la prévention ; favoriser l'activité physique en général et la mobilité douce dans les déplacements au sein du quartier.



2. Un renforcement quotidien de la cohésion sociale

La Parole des Habitants



57% ne pratiquent pas d'activité de loisirs, culturelle ou sportive



84% fréquentent le centre socio- culturel



24% expriment un besoin de renforcer la sécurité



17% expriment un besoin de plus de services

1. Garantir la sécurité des habitants

- *Assurer une présence régulière*
- *Mobiliser les outils et les dispositifs*

2. Accroître l'interconnaissance

- *Conforter les partenariats*
- *Renforcer les liens police-population*

3. Développer le vivre ensemble

- *Renforcer la coordination inter-associative*
- *Favoriser l'accès aux droits et aux services*



Garantir la sécurité des habitants

1.1. Assurer une présence régulière

Développer la médiation sociale

Description de l'action :

Bénéficier d'un poste sur le quartier qui assurera une présence de proximité pour recréer du lien social entre les habitants, prévenir des éventuels conflits et faire le lien entre les habitants, les associations et les partenaires.

Faire de la prévention spécialisée

Description de l'action :

Agir sur le public jeune, marginalisé ou en voie de marginalisation, pour réaliser un travail de proximité en vue de les accompagner pour rompre leur isolement, restaurer le lien social et trouver des solutions.

1.2. Mobiliser les outils et dispositifs

Adapter l'espace public

Description de l'action :

Concevoir l'espace public pour prévenir les troubles à la tranquillité publique en identifiant les espaces et pensant les aménagements tant sur leur localisation que sur leur destination.

Mobiliser les dispositifs

Description de l'action :

Recourir aux dispositifs existants permettant de régler ou de prévenir les dérives (CLSPD, GPO, GUSP...).



Accroître l'interconnaissance

2.1. Conforter les partenariats

Identifier le rôle des différents partenaires

Description de l'action :

Développer la connaissance des partenaires présents sur le territoire et chacun de leur rôle afin de fluidifier les démarches et la mise en place d'actions.

Améliorer la circulation d'information

Description de l'action :

Développer et fluidifier le partage d'information pour augmenter la réactivité à répondre aux demandes des habitants, associations, partenaires et à la mise en place de projets.

2.2. Renforcer les liens police-population

Proposer des interventions pédagogiques

Description de l'action :

Organiser des actions de prévention, ludiques et pédagogiques, menées par les forces de sécurité au sein du quartier et dans les écoles.

Développer un lien police-habitant

Description de l'action :

Faire intervenir les forces de l'ordre au sein du quartier pour partager des moments conviviaux avec les habitants et apprendre à échanger.



Développer le vivre ensemble

3.1. *Renforcer la coordination inter-associative*

Favoriser la concertation inter-associations

Description de l'action :

Organiser des temps d'échanges entre associations pour communiquer sur les actions qu'elles développent et obtenir une lisibilité de l'offre présente sur le quartier à destination des habitants.

Améliorer la communication des actions

Description de l'action :

Partager aux partenaires du contrat de ville, et aux habitants, les actions réalisées par les différentes associations et, autant que possible, indiquer des temporalités pour permettre la mobilisation des différents acteurs.

3.2. *Favoriser l'accès aux droits et aux services*

Améliorer la connaissance

Description de l'action :

Communiquer autour des droits et des services des habitants du QPV en informant les partenaires du contrat de ville et en organisant des matinées café.

Organiser des permanences et des ateliers

Description de l'action :

Demander aux acteurs locaux d'organiser ponctuellement des permanences et des ateliers au sein du quartier.



3. Un parcours éducatif et

professionnel fluide

La Parole des Habitants



86% sont satisfaits de la scolarité de
leurs enfants



35% pensent qu'il faut développer la
formation pour améliorer l'accès à l'emploi



24% ne savent pas à qui s'adresser en
cas de problème scolaire



55% souhaitent une
augmentation de l'offre de transport

1.

Accompagner à la parentalité

- *Soutenir les enfants dans leur développement*
- *Impliquer les parents*

2.

Lever les freins à l'emploi

- *Dépasser les difficultés de mobilité*
- *Travailler sur les compétences*

3.

Améliorer la visibilité des dispositifs

- *Développer l'insertion et les clauses sociales*
- *Créer des événements avec les partenaires*



Accompagner à la parentalité

1.1. Soutenir les enfants dans leur développement

Maintenir l'accompagnement scolaire

Description de l'action :

Aider les enfants dans les difficultés scolaires qu'ils peuvent éprouver en maintenant et en développant le travail réalisé par les associations.

Développer la coordination des acteurs

Description de l'action :

Améliorer la coordination des acteurs de terrain pour permettre un meilleur accueil des enfants de moins de 3 ans dans les différentes structures.

Développer les relations intergénérationnelles

Description de l'action :

Mettre en place des actions pour développer le lien entre la petite enfance et les personnes âgées.

1.2. Impliquer les parents

Développer des actions parents/enfants

Description de l'action :

Organiser des animations, des sorties, des actions en lien avec les associations et structures du territoire pour renforcer les liens parents/enfants.

Favoriser les relations familles/écoles

Description de l'action :

Améliorer la communication entre les différentes structures, les actions réalisées et les familles pour impliquer les parents dans la réussite éducative des enfants et prévenir les éventuelles difficultés rencontrées par les enfants.



Lever les freins à l'emploi

2.1. Dépasser les difficultés de mobilité

Aider à la mobilité physique

Description de l'action :

Favoriser l'accès aux différents modes de mobilités par un accompagnement spécifique à l'apprentissage ou par des avantages tarifaires.

Dépasser les problèmes de mobilités sociales

Description de l'action :

Aider à dépasser les difficultés de mouvements géographiques liées à un sentiment d'appartenance au territoire ou une difficulté sociale.

2.2. Travailler sur les compétences

Faciliter l'accès aux formations

Description de l'action :

Favoriser l'accès aux formations en améliorant la visibilité des partenaires de l'emploi et de leurs dispositifs mobilisables.

Valoriser les « softs-skills »

Description de l'action :

Valoriser les compétences de savoir-vivre et de savoir-être pour améliorer la confiance et l'estime de soi.



Améliorer la visibilité des dispositifs

3.1. Développer l'insertion et les clauses sociales

Favoriser la prise en charge des personnes

Description de l'action :

Accompagner les personnes ayant une démarche d'insertion en développant la communication et en s'appuyant sur les différents acteurs et leurs champs d'action.

Développer les clauses sociales

Description de l'action :

Promouvoir les clauses sociales auprès des secteurs publics et privés grâce au maintien du rôle du PLIE en tant que facilitateur de mise en place des clauses sociales.

3.2. Créeer des événements avec les partenaires

Amener les offres au plus près des habitants

Description de l'action :

Développer les actions permettant aux entreprises de venir au sein du QPV pour se faire connaitre des habitants et valoriser leurs besoins en y associant les partenaires de l'emploi pour communiquer sur les formations correspondantes.

Créer un rendez-vous annuel entre les partenaires

Description de l'action :

Organiser un rendez-vous annuel pour partager les évolutions des différents dispositifs des partenaires de l'emploi, définir la programmation à tenir sur l'année à venir et la communication à réaliser.

A Honfleur, le 2 octobre 2024



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville,

hal mmo

Michel LAMARRE

Le Maire de la Ville de Honfleur,

Michel LAMARRE

Le Préfet du Calvados,

85 - L



Le Directeur régional des affaires culturelles de Normandie,

Le Président de la Région Normandie,

Jean-Michel KNOP

Hervé MORIN

Le Président du Département du Calvados,

JL Dupont



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Calvados



DIRECTION
INTERDÉPARTEMENTALE
DE LA POLICE NATIONALE
CALVADOS

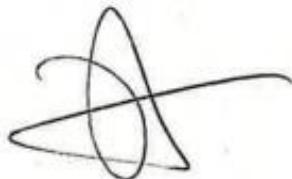
Le Procureur de la République



GROUPÉ



La secrétaire générale de la direction
régionale Normandie de la Banque
des territoires,



Audrey DEMAILLY-SERVOISIER

L'inspectrice d'académie,
Directrice Académique des Services de
l'Education Nationale du Calvados,



Armelle FELLAHI

Le Directeur Interdépartemental de la
Police Nationale du Calvados,



Guillaume MAUGER



La Directrice de l'Agence France Travail
de Honfleur,



Natacha FAVREAU

Le Président du Plan Local pour
l'Insertion et l'Emploi,



Nourdine BARQI



Le Président de la Mission Locale de la
Baie de Seine,



Le Président de la Délégation Pays
d'Auge de la CCI Seine Estuaire,



Le Président du CA de la Caisse
d'Allocations Familiale du Calvados,



Michel LAMARRE

Patrice PAUZAT

Philippe GUILBERT



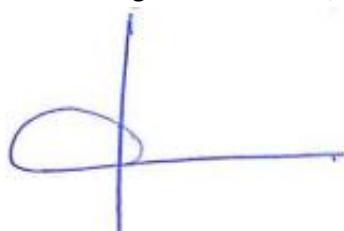
La Directrice de la Caisse d'Allocations
Familiale du Calvados,



Myriam HARLEY



Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé,



François MENGIN LECREUX



Le Directeur Général de Inolya,



Christophe BUREAU



Le Directeur Général de Partélios
Habitat,

Benoit GANDIN



Le Directeur Général de Alcéane,

Jean-Pierre NIOT



Groupe ActionLogement

Le Président de 3F Normanvie,

Jean-Jacques GASLY

Cédric Lefèvre



Union pour l'Habitat Social de Normandie

La Présidente de l'Union pour
l'Habitat Social de Normandie,

Valérie MESPOULHES



Le Directeur régional de Bpifrance,

Florent LEPERT

Annexes

Annexe I : Glossaire

Annexe II : Concertation citoyenne

Annexe III : Diagnostic

Annexe IV : Contribution DRAC

Annexe V : Contribution Région Normandie

Annexe VI : Contribution Département du Calvados

Annexe VII : Contribution CAF

Annexe VIII : Engagements Caisse des dépôts

Annexe IX : Engagements BPIFRANCE

Annexe I : Glossaire

Sigle	Signification	Définition
ANRU	Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain	Agence qui au niveau national finance les opérations de renouvellement urbain dans les quartiers.
BOP 147	Budget Opérationnel de Programme N°147	C'est le budget de l'Etat au niveau national qui est réservé pour la politique de la ville. On appelle ce budget des « crédits spécifiques » car ils sont spécifiquement et uniquement dédiés aux quartiers prioritaires. Il s'agit donc de moyens « en plus ».
CAF	Caisse d'Allocations Familiales	C'est la partie « famille » de la sécurité sociale. Elle s'occupe notamment des allocations familiales, mais finance aussi les centres sociaux, des MJC, etc.
CD	Conseil Départemental	Il s'agit de l'administration du département, que l'on appelait avant « Conseil Général ». Le Département s'occupe notamment de l'action sociale (RSA, aide sociale à l'enfance, PMI), des collèges (construction, entretien) et des routes départementales.
CDV	Contrat De Ville	C'est le document signé par tous les partenaires. Ce document explique les objectifs du territoire pour améliorer la situation des quartiers en difficulté.
ANCT	Agence Nationale de la Cohésion des territoires	Services administratifs et techniques du Ministre de la Ville, qui ont pour objectif de faciliter les projets portés par les collectivités, en déployant des dispositifs de l'État en faveur de la cohésion territoriale et en facilitant l'accès des petites collectivités à l'ingénierie
CIV	Comité Interministériel des Villes	Réunion de l'ensemble des Ministres autour du Ministre de la Ville, pour prendre des décisions nationales, uniquement sur la politique de la ville.
CLS	Contrat Local de Santé	C'est le document dans lequel figure les priorités de santé du territoire et ce que font les différents acteurs pour y travailler.
CLSPD	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.	C'est l'instance qui se réunit pour discuter de prévention de la délinquance et de sécurité sur le territoire. On y trouve la mairie, la police, la justice, etc.
COPIL	Comité de Pilotage	C'est l'instance de décision du contrat de ville, où se réunissent tous les représentants des administrations signataires du contrat (élus, Préfet...).
COTECH	Comité Technique	C'est l'instance de travail du contrat de ville, où se réunissent les équipes techniques (professionnels) des administrations concernées.
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Elle gère les personnes qui ont une assurance maladie et travaille également sur la prévention de la santé (organisation de dépistages, etc.).

CPER	Contrat de Plan Etat Région	C'est un document dans lequel sont définis les projets d'aménagement du territoire régional pour les 6 prochaines années, projets que l'Etat et le Conseil Régional s'engagent à financer en partie.
CR	Conseil Régional	Il s'agit de l'administration de la Région. La Région s'occupe notamment des lycées, du développement économique, des transports, etc. Elle gère aussi une partie des crédits européens (FEDER, INTERREG).
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités	Ce sont les services départementaux de l'Etat qui assurent le déploiement des politiques publiques d'insertion sociale et d'intégration par le logement et l'emploi. Une mission « politique de la ville » gère les crédits spécifiques (budgets) qui financent les actions pour les quartiers prioritaires.
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer	Ce sont les services départementaux de l'Etat qui s'occupent de l'urbain et notamment du Renouvellement Urbain dans les quartiers prioritaires.
DP	Délégué du Préfet ou Délégué de la Préfète	Agent représentant l'Etat dans les quartiers prioritaires.
DC	Droit Commun	Ce sont les politiques publiques « normales », qui concernent tout le territoire et non pas uniquement les quartiers prioritaires. Par exemple, la politique santé du Ministère de la santé est une politique de droit commun, alors que l'Atelier Santé Ville (ASV) est un dispositif « spécifique », qui ne s'adresse qu'au quartier prioritaire.
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	Il s'agit de l'intercommunalité, c'est-à-dire d'une administration à l'échelle d'un regroupement de communes, qui peut être de plusieurs tailles : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine ou métropole.
GUSP	Gestion Urbaine et Sociale de Proximité	C'est l'action qui consiste à améliorer le cadre de vie d'un quartier, notamment en le gérant et en l'entretenant au quotidien mais aussi pendant les chantiers de renouvellement urbain par exemple.
LCD	Lutte Contre les Discriminations	Cela consiste à agir contre les discriminations, qui sont punies par la loi.
NPNRU	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain	C'est l'ensemble de tous les projets de renouvellement urbain de France entre 2015 et 2025 (environ), géré par l'ANRU au niveau national.
PV	Politique de la ville	C'est l'ensemble des actions qui sont organisées dans les « quartiers prioritaires », pour que ces quartiers qui ont des difficultés aillent mieux.
QPV	Quartier prioritaire de la Politique de la Ville	Ce sont les quartiers qui ont été reconnus « prioritaires » par l'Etat parce qu'ils cumulaient des difficultés sociales.
RU	Renouvellement Urbain	C'est l'action publique qui consiste à améliorer la situation d'un quartier en travaillant sur l'urbain : réhabilitation de logements,

		déconstruction/reconstruction, diversification du type d'habitat, réorganisation de la voirie, etc.
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	Les bailleurs et propriétaires de logement situés dans ou à proximité des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'exonérations fiscales afin d'accélérer l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie dans ces quartiers

Annexe II : Concertation citoyenne



CONCERTATION CITOYENNE QUARTIER CANTELOUP-MARONNIERS-BUQUET

RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE

Méthode de concertation retenue pour le QPV de Honfleur :

- Elaboration d'un questionnaire DP soumis DDETS, collectivité ;
- Distribution du questionnaire par les collectivités aux habitants du QPV et dont l'objet a été explicité préalablement auprès des habitants via l'agent de la collectivité et les associations du territoire ;
- Retour de ces questionnaires lors d'une réunion le 11 juillet sur le QPV à la Maison des familles en présence du centre socio-culturel JSF (Jeunes Seniors Familles, association reconnue et fréquentée par les habitants du QPV).

Lors de cette réunion possibilité de recueillir la parole des habitants qui n'auraient pas souhaité ou pu répondre au questionnaire.

- 20 juillet 2023 : réunion avec la chargée de développement territorial de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville et la Déléguée du Préfet pour analyse des questionnaires et début de pistes réflexives ;
- 25 juillet 2023 : réunion chargée de développement territorial, DDETS, DP ;
- Durant l'été accompagnement du questionnaire par les associations auprès des habitants n'ayant pas répondu ;
- Remontée d'une analyse attendue pour le 20 août de façon à pouvoir l'intégrer aux autres concertations départementales ;
- En septembre : possibilité de proposer une visite du QPV au nouveau sous-préfet et retour de cette consultation, puis une réunion sur la même structure pour présenter aux habitants les retours du dépouillement de tous les questionnaires et une synthèse des actions ayant été jusqu'alors conduites grâce au financement de la politique de la ville.

RÉUNION PUBLIQUE DU 11 JUILLET 2023

Sujets abordés :

1. Sécurité

- Insécurité / Incivilité
- Isolement des gens du fait du trafic en bas d'immeuble
- Effet positif des caméras de vidéoprotection, à renforcer, notamment en haut du QPV
- Passage de la police, mais toujours aux mêmes horaires connus des jeunes- Bans source de trafic
- Temps long de la police et de la justice pour arrêter les jeunes problématiques

2. Equipements / Services

- Horaires des transports pas adaptés. Compléter par un système de taxi-bus ?
- Commerce inadapté (tarifs élevés)
- Manque d'aires de jeux pour enfants
- Pas de point santé pour se renseigner sur la santé dans le QPV
- Abandon des équipements sportifs, ancien terrain de foot dégradé et dangereux

3. Education / Parentalité / Cohésion sociale

- Errance des jeunes / manque d'engagement des jeunes
- Question des jeunes adultes qui échappent à JSF
- Des parents qui laissent faire
- Plus de lien entre les parents et les enseignants
- Penser aux retraités qui aspirent au calme (cf : rodéo-moto tous les jours à partir de 18h et risque de se faire renverser)

4. Logement / Cadre de vie

- Cadre de vie positif
- Problème d'isolation des logements
- Terrain de la ferme du Canteloup non entretenu
- Chemin utilisé par les enfants pour aller à l'école et au collège à entretenir (projet d'aménagement de la collectivité)

5. Culture

- Manque d'apport culturel et de cohésion culturelle avec la ville (salle de concert qui ne communique pas sur sa programmation)
- Difficulté à faire venir les habitants aux événements culturels dans le quartier
- Journal de la ville bien fait pour disposer des informations
- Accentuer la communication culturelle et faire travailler les artistes locaux.
- Valoriser la jeunesse et mettre en avant les talents artistiques.

Bilan des questionnaires au 11 août 2023

Il ressort de l'analyse des questionnaires que les habitants du QPV se trouvent bien dans leur quartier (72 % des questionnaires traités). Cependant 78% ne trouvent pas ce dont elles ont besoin au sein de leur quartier.

Ces besoins exprimés reposent essentiellement dans l'ordre d'importance émis sur :

- 1.Commerces
- 2.Jeux
- 3.Sécurité
- 4.Voirie / espaces publics
- 5.Services
- 6.Transports

Les habitants identifient bien JSF, 83% des personnes interrogées fréquentent l'association. Les conseillers citoyens sont également connus des habitants et l'institution scolaire est reconnue comme essentielle.

Les répondants sont :

- Une majorité de retraités
- A 94 % des locataires

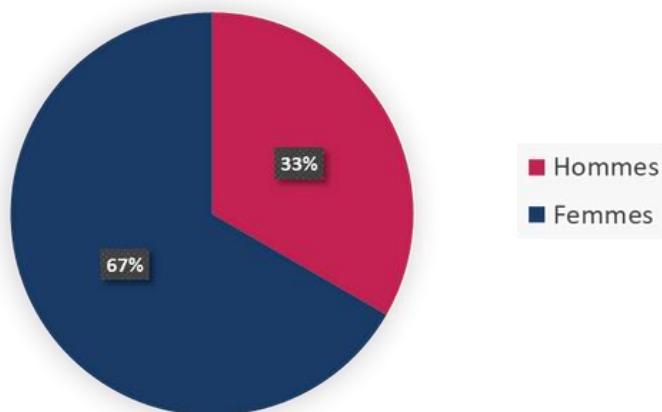
La population du QPV représente 3,4 % de la population de l'EPCI (chiffre 2020).

Les éléments ressortant des réponses aux questionnaires :

- Les actifs sont prêts à bouger pour le travail ;
- Les habitants émettent le besoin de travailler sur les questions de jeunesse (en lien avec PJJ, établissement de prévention du 14, et l'ASE) ;
- Il est nécessaire de développer la mobilité en lien avec l'emploi ;
- Des adaptations attendues avec le mobilier urbain et le cadre de vie ;
- La continuité et le développement d'un accompagnement social sur le quartier est également mis en lumière.

PROFIL

SEXÉ :

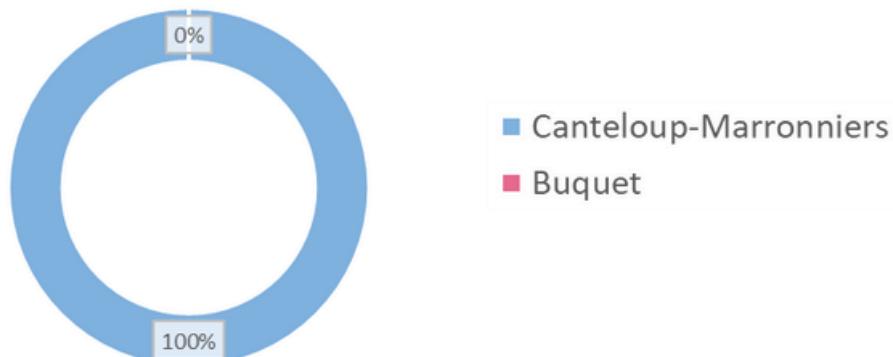


ÂGE MOYEN : 50 ans

NOMBRE D'ENFANTS DANS LE FOYER
EN MOYENNE : 1

NOMBRE DE PERSONNES DANS LE
FOYER EN MOYENNE : 3

QUARTIER :



CADRE DE VIE ET CITOYENNETE

DANS MON QUARTIER, JE TROUVE CE DONT J'AI BESOIN :

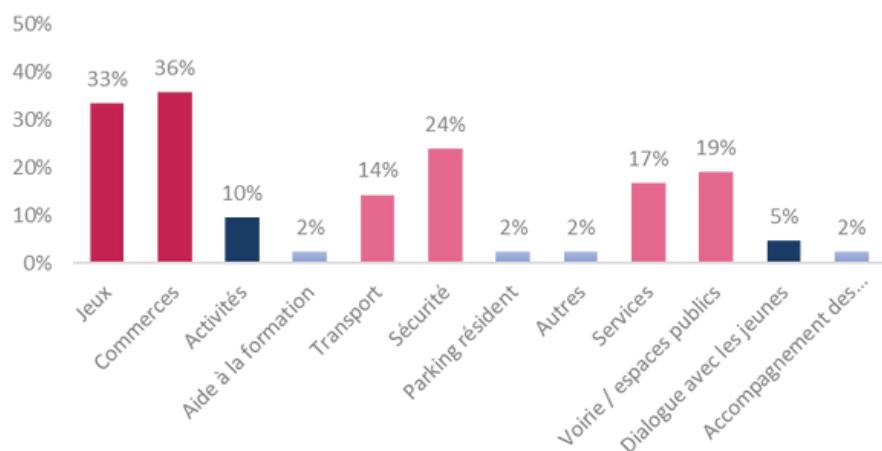
Oui, totalement : 17%

Oui plutôt, mais il manque des choses : 64%

Non, pas du tout : 14%

Abstention : 5%

Besoins exprimés

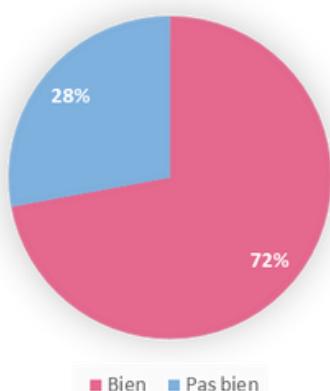


DANS MON QUARTIER, JE ME SENS :

Bien et je souhaite y rester : 48%

Bien-être

Bien, mais je souhaite partir : 26%



Pas bien, mais je souhaite rester : 10%

Pas bien et je souhaite partir : 12%

Pas bien, mais je ne peux pas partir : 7%

- POUVEZ-VOUS VOUS ADRESSER FACILEMENT À UN AGENT

COMMUNAL OU INTERCOMMUNAL ?

52% Oui 43% Non

- POUVEZ-VOUS VOUS ADRESSER À UNE PERSONNE QUI REPRÉSENTE VOTRE BAILLEUR ?

67% Oui 31% Non

- AVEZ-VOUS DÉJÀ FRÉQUENTÉ LE CENTRE SOCIAL JSF ?

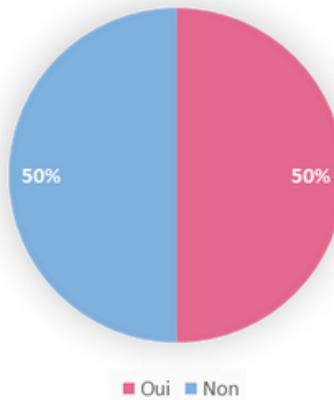
83% Oui 14% Non

- CONNASSEZ-VOUS LE CONSEIL CITOYEN ?

50% Oui 50% Non

ENFANT ET SCOLARITE

Enfants à domicile



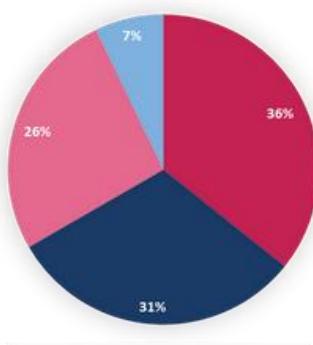
- VOUS OU VOS ENFANTS, PRATIQUEZ UNE ACTIVITÉ DE LOISIRS, DE CULTURE OU SPORTIVE ? 43% Oui 57% Non
- L'ÉCOLE VOUS PARAÎT-ELLE IMPORTANTE ? 95% Oui 0% Non
- ARRIVEZ-VOUS À TROUVER VOTRE PLACE DE PARENTS DANS LA SCOLARITÉ DE VOTRE ENFANT ? 90% Oui 5% Non
- SAVEZ-VOUS À QUI VOUS ADRESSER SI VOUS RENCONTREZ UN PROBLÈME À L'ÉCOLE ? 76% Oui 10% Non
- ÊTES-VOUS SATISFAIT(E) DE LA SCOLARITÉ DE VOTRE ENFANT ? 86% Oui 5% Non

Observations :

Collège manque de sécurité - barrière qui ne fonctionnent pas ; Professeurs trop absents.

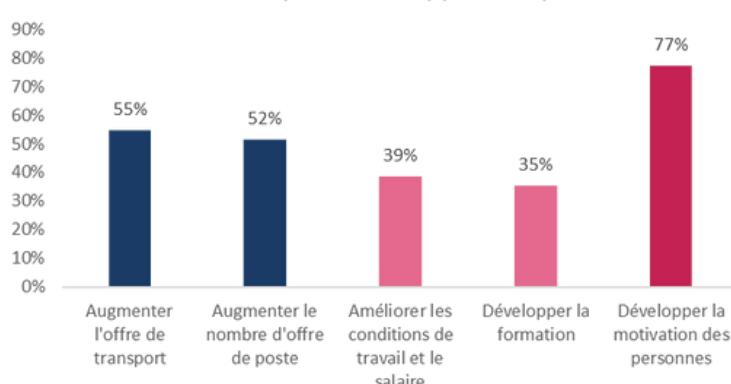
EMPLOI ET FORMATION

Emploi



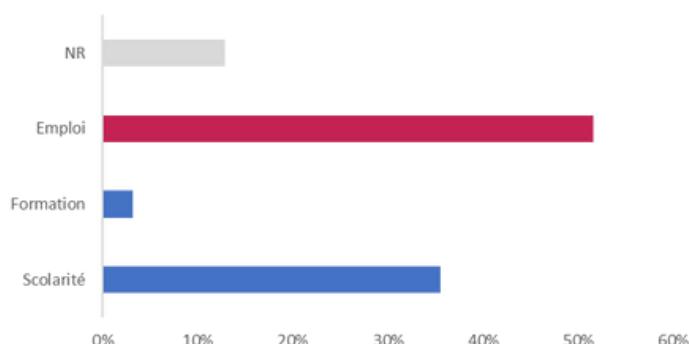
PRIORITÉS AU SEIN DU QUARTIER POUR DÉVELOPPER L'EMPLOI

Priorités pour développer l'emploi



SERIEZ-VOUS PRÊT(E) À QUITTER VOTRE QUARTIER POUR :

Objets d'un déménagement

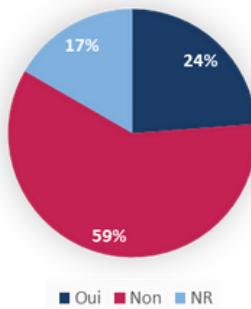


AVEZ-VOUS DÉJÀ BÉNÉFICIER D'ACCOMPAGNEMENT :

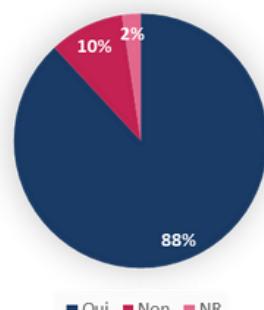
- à la recherche d'emploi 35%
- à la formation 3%
- au recrutement 62%

SANTE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Le quartier est-il prêt pour le changement climatique



Connaitre par qui faire suivre sa santé



EN COMPLEMENT

*Travail du centre socio-culturel JSF a été valorisé ;
Besoins de rénovations énergétiques des logements ;
Attentes de construction de maisons ;
Problématiques de voisinage avec les maîtres de chiens, les jeunes ;
Besoins d'accompagnement de familles en difficultés ;
Manque d'actions en faveur de l'emploi ;
Attente de communication sur les événements culturels ;
Problématique de renoncement des parents ;
Demande d'entretien et d'amélioration des liaisons douces reliant au plateau et au Buquet ;
Nécessité d'avoir des professionnels pour s'occuper des jeunes de 8 à 17 ans ;
Besoin d'une inscription automatique pour un passage par mois des encombrants.*



Annexe III : Diagnostic



DIAGNOSTIC TERRITORIAL

QPV Canteloup – Marronniers de Honfleur

Les grands enjeux du territoire

Les fragilités socio-économiques de la population du QPV Canteloup – Marronniers de Honfleur renvoient à plusieurs grands enjeux pour le territoire :

- **L'accompagnement des jeunes** : la faible poursuite d'études des jeunes a une incidence sur leur accès à l'emploi. Parmi les publics prioritaires, 3 jeunes sur 10 ne sont ni en emploi, ni en formation.
- **L'accès à l'emploi** : premier déterminant de l'accès à l'emploi, le niveau de diplôme de la population reste faible. Le quartier se caractérise par des actifs plus fragilisés, avec un taux de chômage élevé, davantage de chômeurs de longue durée et des emplois plus précaires. Malgré une forte baisse de la demande d'emploi, l'accès à un emploi durable reste un enjeu fort pour le quartier.
- **La lutte contre la précarité** : ces difficultés d'accès à l'emploi ont une incidence sur le niveau de vie des habitants, qui reste faible malgré une amélioration sur la période récente. Parmi les publics les plus exposés, on recense une plus forte proportion de ménages monoparentaux, de bénéficiaires de l'AAH et du RSA Socle ainsi que de travailleurs modestes.
- **Anticiper le vieillissement de la population** : si le quartier se caractérise par sa jeunesse, le vieillissement de la population est à l'œuvre, en raison de l'avancée en âge des générations du baby-boom. La population de 60 à 74 ans a fortement augmenté et comprend une importante proportion de personnes seules. Parmi les enjeux liés au vieillissement de la population, on peut citer l'adaptation des logements et les parcours résidentiels, l'accès aux services et aux soins et ainsi que la lutte contre l'isolement.
- **Favoriser la promotion de la santé** : à Honfleur, si l'offre de soins est relativement importante, un enjeu de promotion de la santé émerge, en raison d'une surmortalité liée aux maladies circulatoires et une proportion plus importante de mortalité prématuée.
- **Le cadre de vie** : les logements du quartier sont anciens, impliquant potentiellement des dépenses énergétiques et d'entretien élevées pour les habitants. Par ailleurs, près d'un logement sur 4 est vacant.
- **La sécurité** : à Honfleur, les vols et dégradations sont en baisse, mais restent plus élevés qu'en moyenne. Une attention particulière est à porter aux violences volontaires, notamment intrafamiliales, dont la hausse a été particulièrement importante durant la crise sanitaire.

Les données clefs du territoire

DEMOGRAPHIE ET MENAGES

UNE FORTE BAISSE DE POPULATION ENTRE 2013 ET 2018

- 922 habitants en 2018 au sein du QPV Canteloup – Marronniers, soit 13 % de la population communale.
- Une forte baisse de population par rapport à 2013, en lien avec les démolitions de logements dans le cadre du renouvellement urbain du quartier.

Population municipale

	2018	2013	Evolution 2013-2018	
			en %	en nb
QPV Canteloup - Marronniers	922	1 343	-31,3	-421
Honfleur	7 138	7 676	-7,0	-538

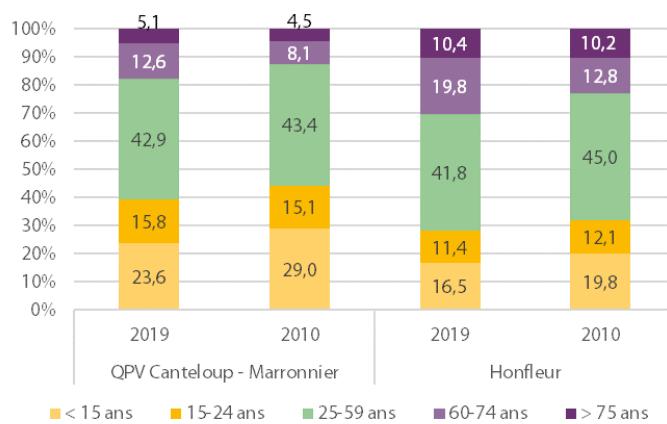
Source: Insee RP, traitement AURH

UN QUARTIER QUI RESTE JEUNE, MALGRE UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION A L'ŒUVRE

- Un territoire jeune : 4 habitants sur 10 ont moins de 25 ans, c'est 11 points de plus qu'à l'échelle communale.
- Mais un vieillissement de la population en cours : 17,7 % de la population a plus de 60 ans en 2019, c'est 5 points de plus qu'en 2010 (+7,2 points à l'échelle communale).
- Une progression particulièrement importante des 60-74 ans (+4,5 points), en raison de l'avancée en âge des générations issues du baby-boom, tandis que les moins de 15 ans reculent nettement (-5,4 points).

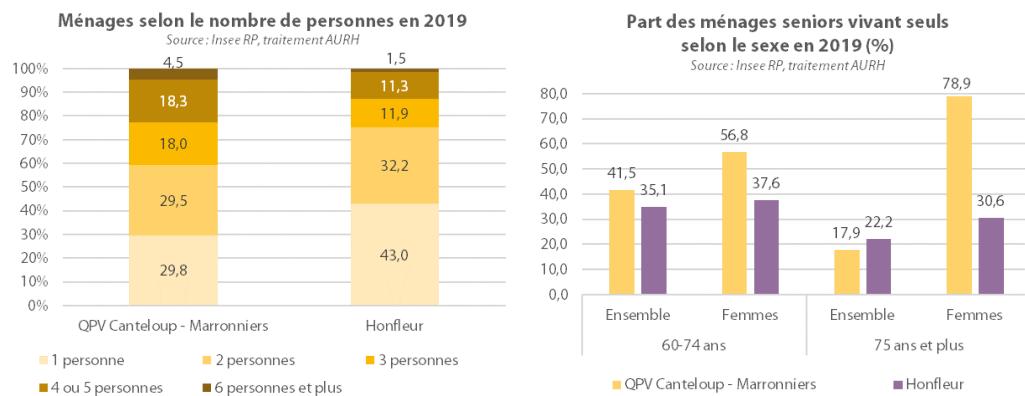
Population par classes d'âge en 2010 et 2019

Source: Insee RP, traitement AURH



UN QUARTIER FAMILIAL, MAIS AUSSI UNE FORTE PRESENCE DE SENIORS ISOLES

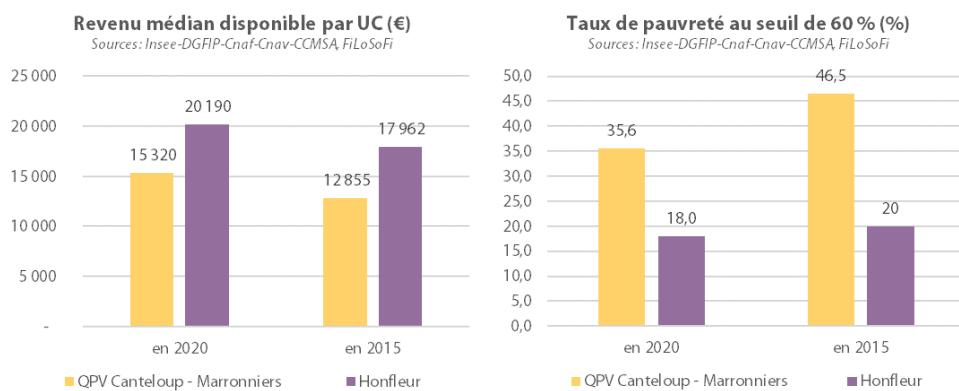
- Un quartier familial : 4 ménages sur 10 sont composés d'au moins 3 personnes, contre seulement 1/4 pour la commune de Honfleur ;
- Une faible présence des personnes seules en moyenne sur le QPV ...
- ... mais davantage de seniors de 60 à 74 ans isolés, en particulier chez les femmes.



REVENUS ET PAUVRETE DES MENAGES

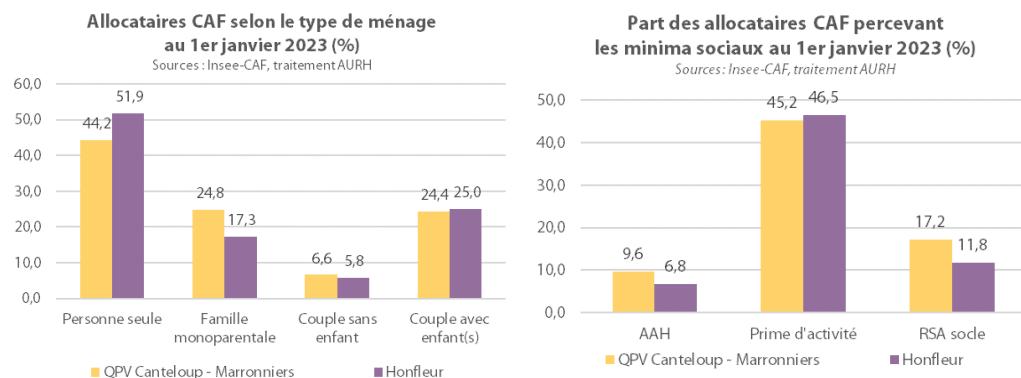
DES REVENUS QUI RESTENT FAIBLES MALGRE UNE AMELIORATION

- Un niveau de vie médian d'1/4 inférieur à celui communal en 2020 (revenu net d'impôts directs) ...
- ... malgré une forte progression (+19 % entre 2015 et 2020, contre +12 % pour Honfleur), en lien avec le renouvellement urbain du quartier ayant conduit à la destruction de logements en PLAI dont les ménages ont été relogés hors du quartier ;
- 35,6 % des ménages sous le seuil de pauvreté, c'est 2 fois le taux communal...
- ... mais qui connaît lui aussi une forte baisse (-11 points entre 2015 et 2020, contre -2 points pour la commune).



PRES D'UN ALLOCATAIRE DE LA CAF SUR DEUX EST UN TRAVAILLEUR AUX REVENUS MODESTES

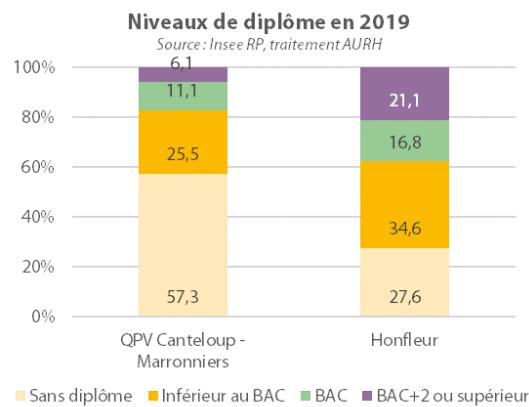
- 303 allocataires de la CAF au 1^{er} janvier 2023, pour 715 personnes couvertes ;
- Une plus forte concentration des allocataires au sein du QPV : 17 % des allocataires de la commune au sein d'un quartier qui représente 13 % des habitants de Honfleur ;
- Des ménages plus fragiles : 1/4 sont des familles monoparentales, contre 17,3 % à l'échelle communale ;
- 72 % des allocataires perçoivent les minima sociaux et 45,2 % des allocataires sont des travailleurs aux revenus modestes qui perçoivent la prime d'activité.



L'ACCES A L'EMPLOI

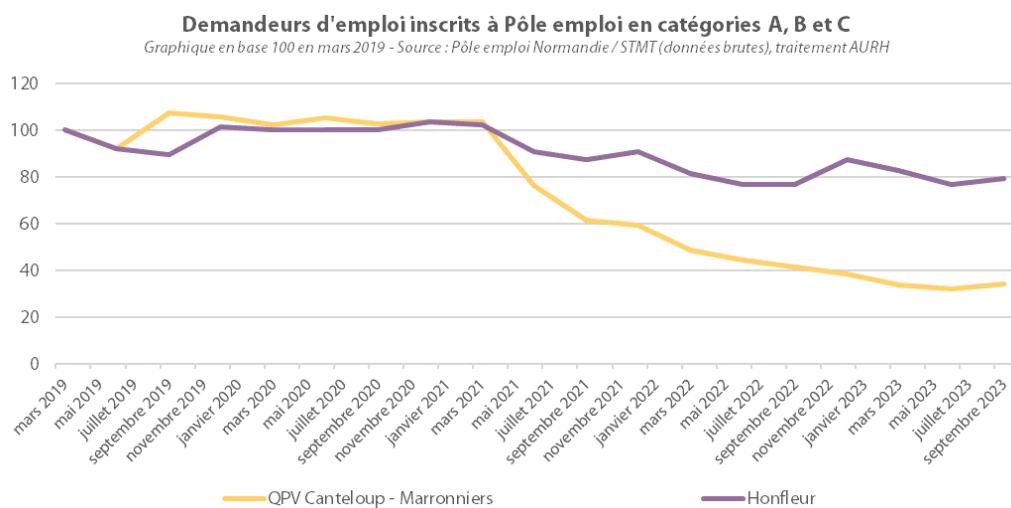
UN FAIBLE NIVEAU DE DIPLOME, PREMIER DETERMINANT DE L'ACCES A L'EMPLOI

- 57,3 % de la population est sans diplôme, c'est plus de 2 fois le taux communal ;
- 82,8 % de la population a un niveau inférieur au Bac (62,1 % pour Honfleur) ...
- ... malgré une baisse durant la dernière décennie (89,5 % en 2010).



D'IMPORTANTES DIFFICULTES D'ACCÈS A L'EMPLOI, MALGRE UN RECOL DE LA DEMANDE D'EMPLOI

- Un taux de chômage élevé : 24,7 % des actifs déclarent être à la recherche d'un emploi en 2019, contre 16,9 % pour la commune de Honfleur ;
- 48 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B et C au 3^{ème} trimestre 2023, (soit 7 % des demandeurs d'emploi de la commune) ...
- ... un nombre qui enregistre une forte baisse : -17,2 % en 1 an (-10 demandeurs d'emploi), contre +3,4 % pour la commune ;
- Des profils plus éloignés de l'emploi : 54,2 % sont des demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis plus d'un an), contre 42,6 % à l'échelle communale.



DES CONDITIONS D'EMPLOI PLUS PRECAIRES

- 1/3 des personnes en emploi occupent un contrat à durée limitée, contre 1/5 à l'échelle communale,
- 36 % des personnes en emploi occupent un emploi à temps partiel, contre 21 % en moyenne communale.

Les thématiques prioritaires du contrat de ville

LA JEUNESSE

UNE PRESENCE DES JEUNES MOINS IMPORTANTE QU'EN 2010

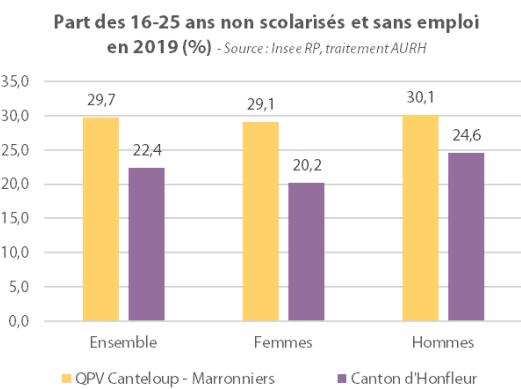
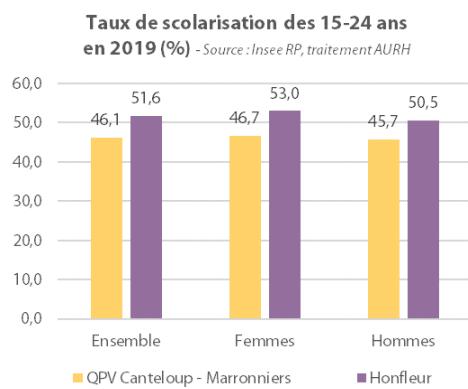
- 4 habitants sur 10 ont moins de 25 ans, c'est 11 points de plus qu'à l'échelle communale. ...
- ... mais une proportion en forte baisse par rapport à 2010 (-4,7 points, contre -4 points pour la commune), en raison de la diminution du nombre des moins de 15 ans (-5,4 points, contre -3,3 points pour Honfleur).

UNE PLUS FAIBLE POURSUITE D'ETUDES, QUEL QUE SOIT LE SEXE

- Moins d'un jeune sur deux est scolarisé : 46,1 % des 15-24 ans, contre 51,6 % à l'échelle communale.
- On observe peu de différences selon le sexe.

UNE FORTE PRESENCE DES JEUNES NI EN EMPLOI, NI EN FORMATION

- Un peu moins de jeunes en emploi : 31,9 % des 15-24 ans en 2019, contre 35,2 % pour Honfleur.
- Une forte présence des « NEET » : 3 jeunes sur 10 sont non scolarisés et sans emploi, contre 22,4 % pour le canton de Honfleur.



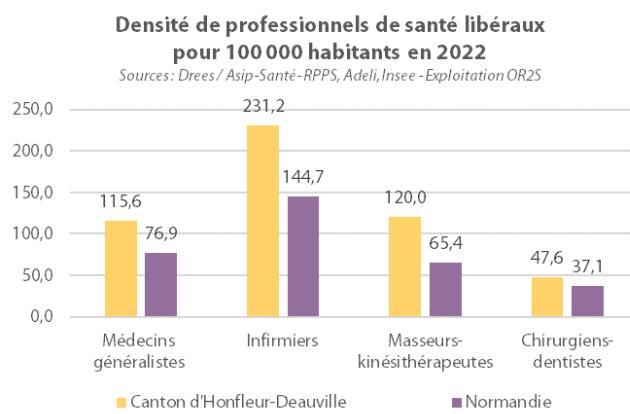
LA SANTE

DAVANTAGE DE BENEFICIAIRES DE LA C2S, TRADUISANT DES RESSOURCES PLUS MODESTES

- 819 personnes couvertes par le régime général de l'assurance maladie en 2023 ;
- 211 personnes sont bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (C2S), soit 26 % des personnes couvertes du QPV, contre 11% à l'échelle communale.

UNE DENSITE DE PROFESSIONNELS DE SANTE IMPORTANTE A L'ECHELLE DU CANTON

- Une forte densité de médecins généralistes, infirmiers et masseurs- kinésithérapeutes à l'échelle du canton de Honfleur-Deauville, par rapport à la moyenne normande.



DES CAUSES DE MORTALITE IMPLIQUANT DES MESURES DE PROMOTION DE LA SANTE

- Une espérance de vie un peu plus faible à l'échelle de l'EPCI qu'en moyenne régionale et surtout nationale ;
- Un taux comparatif de mortalité plus élevé, notamment pour les maladies circulatoires et les décès prématurés, impliquant des mesures de promotion de la santé (prévention des facteurs de risque : alimentation, tabagisme, sédentarité, conduites à risque...) ;
- À l'échelle de l'EPCI, des taux un peu plus élevés de décès liés aux maladies circulatoires, mais aussi aux troubles mentaux.

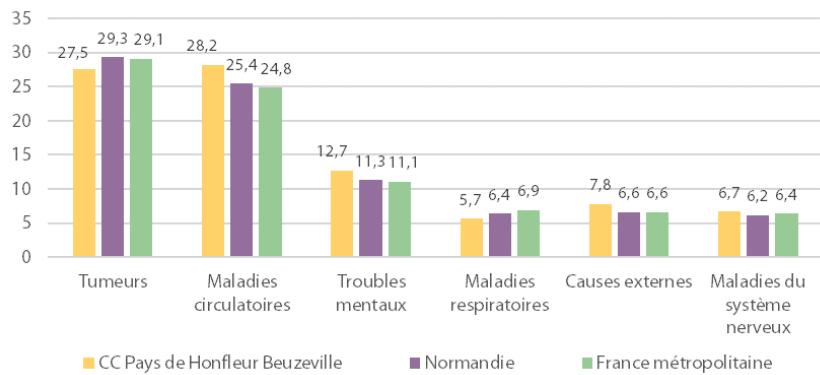
Espérance de vie et taux comparatif de mortalité 2011-2017

	Espérance de vie à la naissance		Taux comparatif de mortalité générale pour 100 000 habitants par rapport à la moyenne nationale			
	Hommes	Femmes	Ensemble	Par cancers	Par maladies circulatoires	Prématurée (<65 ans)
CC Pays de Honfleur Beuzeville	77,4	84,7	1030	271	297	229
Normandie	77,9	84,9	989	285	253	225
France métropolitaine	79,2	85,4	935	268	235	196

Sources : Inserm - CépiDc, Cnamts, CCMSA, CNRSI, Insee / Exploitation : ORS-CREAI Normandie

Principales causes de décès en % (2011-2017)

Sources: Inserm - CépiDc, Cnamts, CCMSA, CNRSI, Insee / Exploitation: ORS-CREAL Normandie



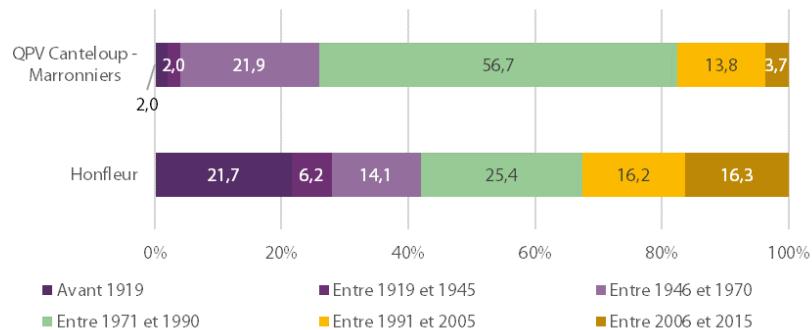
LE CADRE DE VIE

UNE SURREPRÉSENTATION DES LOGEMENTS FAMILIAUX, MAIS AUSSI DES LOGEMENTS VACANTS

- 8 logements sur 10 sont des appartements (contre 1/2 pour Honfleur), principalement de 3 à 4 pièces ;
- Une forte présence des logements vacants : 23,8 %, contre 12,3 % à l'échelle communale ;
- Des logements relativement anciens : plus d'un sur deux construit entre 1971 et 1990.

Part des résidences principales selon l'année d'achèvement en 2019

Source : Insee RP, traitement AURH

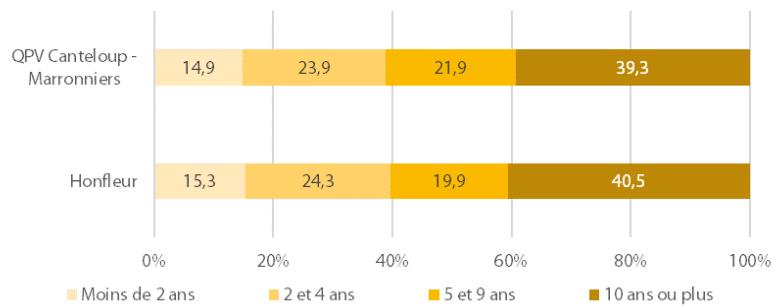


DES LOGEMENTS OCCUPÉS PAR DES LOCATAIRES

- Une baisse de la taille des ménages : 2,5 personnes / logement en 2019, contre 2,7 en 2010 ;
- Des logements occupés quasi exclusivement par des locataires (93,8 %) ;
- Une ancienneté d'emménagement équivalente à celle communale.

Part des ménages selon l'ancienneté d'emménagement en 2019

Source : Insee RP, traitement AURH



LA SECURITE

UNE BAISSE DES VOLS, CAMBRIOLAGES ET DEGRADATIONS A HONFLEUR

- À l'échelle communale, des cambriolages en baisse (16 faits constatés en 2022, contre 33 en 2019) ;
- Les destructions et dégradations volontaires ainsi que les vols sans violence contre des personnes restent à un niveau plus élevé qu'en moyenne départementale, malgré une baisse (respectivement 81 et 69 en 2022, contre 126 et 91 en 2019).

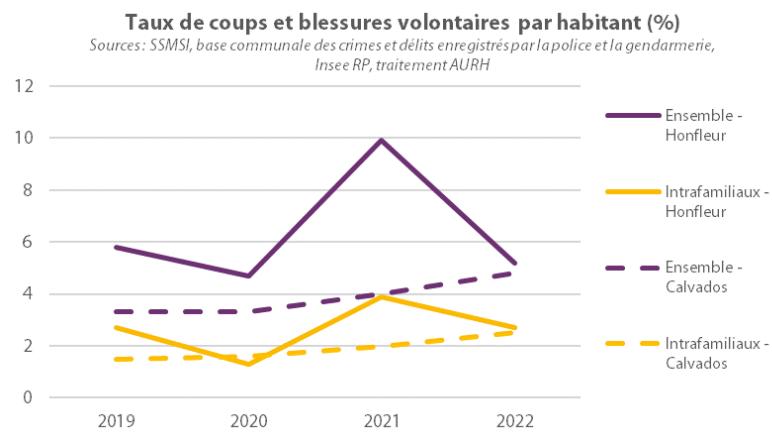
Délinquance enregistrée au lieu de commission (%)

Sources : SSMSI, base communale crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, Insee RP, traitement AURH



DES VIOLENCES VOLONTAIRES EN FORTE HAUSSE DURANT LA CRISE SANITAIRE

- À l'échelle communale, les violences volontaires ont fortement augmenté durant la crise sanitaire (39 faits enregistrés en 2019, 32 en 2020, 67 en 2021, 35 en 2022) ...
- ... à l'instar des violences intrafamiliales (18 faits enregistrés en 2019, 9 en 2020, 26 en 2021, 18 en 2022).



Définitions

Le niveau de vie : correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) du ménage (1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans).

Le revenu disponible est composé des revenus d'activité, des revenus du patrimoine, des transferts en provenance d'autres ménages et des prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage) nets des impôts directs.

Taux de pauvreté : niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian national.

Catégories de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi :

Catégorie A : personnes inscrites à Pôle emploi, sans emploi et tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

Catégorie de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : Catégories B, C : personnes inscrites à Pôle emploi, tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (catégorie B, moins de 78h) ou longue (catégorie C, plus de 78h au cours du mois).

Contrat à durée limitée : contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, contrat en intérim, emploi aidé, stagiaire rémunéré en entreprise, CDD.

Jeunes « NEET » : acronyme anglais de « neither in employment nor in education or training », recouvrant les jeunes chômeurs et inactifs.

Annexe IV : Contribution DRAC

Engagements de la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

Promouvoir la participation des habitants à la vie culturelle dans les quartiers de la politique de la ville est un moyen de renforcer la cohésion sociale, réduire les inégalités et renforcer le tissu social local. Cela, offre aux habitants des occasions d'apprentissage, d'expression artistique et de rencontres interculturelles, contribuant ainsi au bien être individuel et collectif. Une attention particulière est portée à l'éveil artistique des tout petits et à l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes, sur tous les temps de leur vie, dans un objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle.

Pour cela, l'État, au travers de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) s'engage à :

- Accorder une priorité aux projets situés en quartier politique de la ville dans le cadre des dispositifs d'action culturelle et des appels à projets pilotés par la DRAC : Jumelage-résidence d'artiste en milieu scolaire ; C'est mon patrimoine ; la culture s'anime en Normandie ; Babil – résidences d'artistes en établissement d'accueil du jeune enfant, programme d'éducation aux médias et à l'information, action culturelle et langue française ; projets en structures relevant du champ social, Impromtus de l'été culturel, partenariats culturels triennaux en EAC... Ces projets peuvent bénéficier de co-financements dans le cadre des appels à projets annuels des contrats de ville.
- Encourager l'action des lieux culturels (notamment les lieux labellisés ou conventionnés) en quartier politique de la ville : implantation de micro-folies, soutien à l'extension des horaires des bibliothèques, développement des partenariats culturels en QPV.

Focus : le partenariat culturel en QPV est un dispositif ciblé spécifiquement vers les quartiers politique de la ville pour y favoriser la présence artistique et l'expérimentation : Le partenariat se donne pour objectif de favoriser des liens très réguliers entre les habitants du quartier et la programmation artistique et culturelle de structures culturelles, sur une période de 3 ans, par différents types d'actions au sein de la structure culturelle ou du quartier, dans l'optique de créer des passerelles entre le lieu et le quartier. Ces partenariats peuvent bénéficier de co-financements dans le cadre les appels à projets annuels des contrats de ville.

- Porter une attention particulière aux collectivités comprenant des quartiers politique de la ville dans l'accompagnement mené par la DRAC pour la structuration de leur politique culturelle, souvent à l'échelle de l'EPCI, parfois à l'échelle de la commune. Dans le cadre des contrats (Contrat territoire-lecture ; contrat culture territoire enfance jeunesse, contrat culture territoire...), une attention particulière est portée aux actions développées dans les établissements scolaires, établissements d'accueil du jeune enfant, structure d'animation et de l'éducation populaire, associations situées en QPV.
- Veiller à l'appropriation du pass culture (part individuelle et part collective) par les jeunes des QPV et les équipes pédagogiques des collèges et lycées.

Annexe V : Contribution Région Normandie

Contribution de la Région Normandie aux contrats de ville normands 2024-2030

La Région Normandie a adopté en 2017 une politique forte de soutien aux quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) basée d'une part sur le financement des opérations de renouvellement urbain et sur l'appui aux actions innovantes en faveur de l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés issus de ces territoires. Cette politique a été réaffirmée en 2020 avec l'adoption en assemblée plénière du dispositif d'aide « Soutien à l'innovation dans les quartiers prioritaires ».

Les objectifs poursuivis par la Région au sein des quartiers prioritaires sont les suivants :

- Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi des publics éloignés, particulièrement des jeunes et des demandeurs d'emploi.
- Favoriser le renouvellement urbain des QPV en contribuant à la mobilisation des partenaires à l'échelle régionale.
- Favoriser la pénétration des autres politiques régionales dans les quartiers prioritaires, particulièrement en matière d'orientation et d'information métiers, de création d'entreprises, de dispositifs jeunesse, d'accès et de promotion à la santé.

Dans le cadre des nouveaux contrats de ville 2024-2030, la Région Normandie renouvelle son engagement en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Cet engagement se traduit par un soutien spécifique aux différents acteurs intervenants dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville par la poursuite du dispositif adopté en 2020. Ce dispositif régional de soutien permet de financer des actions innovantes dans les quartiers prioritaires répondant aux enjeux de l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés de ces territoires. Ces initiatives doivent contribuer aux objectifs du contrat de ville et répondre aux enjeux régionaux.

En matière d'investissement, la collectivité régionale poursuit l'exécution de la convention cadre signée en 2018 avec l'ANRU qui permet l'apport de 88 millions d'euros au profit des projets inscrits dans le Nouveau Programme National de Renouvellement urbain (22 quartiers concernés) et également la mobilisation de crédits régionaux complémentaires au travers des contrats de territoire signés avec les EPCI dans les autres quartiers prioritaires.

En complément, la Région Normandie œuvre pour mobiliser particulièrement l'ensemble de ses dispositifs sectoriels en direction des projets portés dans les quartiers prioritaires.

Les principaux dispositifs, actuellement en vigueur, sont présentés ci-après. Cette liste non exhaustive est susceptible d'évoluer sur la période du contrat de ville. Ces dispositifs ciblent notamment les thématiques mobilité, santé, formation, culture, entreprenariat, jeunesse et sport, répondant aux enjeux auxquels sont confrontés les habitants des quartiers.

Principaux dispositifs régionaux mobilisables en faveur des quartiers prioritaires normands

Rénovation urbaine et Politique de la ville :

- **Dispositif « Rénovation urbaine en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville »** : aide spécifique aux projets d'investissements portés par les collectivités, les bailleurs et établissements publics pour la requalification à l'échelle de quartiers, concernant les opérations portant sur les espaces publics, les locaux commerciaux, les équipements publics de proximité (hors établissements scolaires) ou les parties communes d'immeubles d'habitat social ou de copropriétés en complémentarité avec l'ANAH.
- **Dispositif « Soutien à l'innovation dans les quartiers prioritaires »** : aide de fonctionnement visant à soutenir les projets innovants à destination des publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville, contribuant à l'accès à un parcours d'insertion professionnelle.

Contact : Direction de l'Aménagement des territoires politiquedelaville@normandie.fr

Accompagnement à la création d'entreprises

- **« Ici, je monte ma boite »** : ce dispositif vise à accompagner la création et la reprise d'entreprise et ainsi que la construction du projet de développement des trois premières années.
- **Emergence ESS coopérative** : ce dispositif vise à accompagner la reprise d'entreprises par les salariés sous forme de société coopérative de production (SCOP) ou de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) sur l'ensemble du territoire normand.
- **Le dispositif « Savoir pour entreprendre »** : est un parcours de formation 100 % à distance pour accompagner tous les porteurs de projets et les dirigeants d'entreprises depuis moins de trois ans en Normandie accompagnés par « Ici, je monte ma boîte ».

Contact : Direction Economie contact.ess@normandie.fr

Droits Culturels

- **Droits culturels en territoire normand** : ce dispositif accompagne les territoires dans la mise en œuvre d'une politique culturelle locale en priorisant l'accès universel à l'art et à la culture.

Contact : Direction Culture et Patrimoine magali.anger@normandie.fr

Formation Professionnelle

Dans le cadre du Programme régional de formation professionnelle à destination des demandeurs d'emplois (informations disponibles sur le site Parcours-Métiers):

- **Le dispositif SAVOIRS** vise à permettre l'acquisition des compétences de base (6 modules : Savoirs essentiels, anglais, universitaire, bureautique, Cléa, Savoir pour entreprendre -voir ci-dessus-)
- **Le dispositif #Avenir** pour accompagner les demandeurs d'emploi dans la construction de leur projet professionnel ; le soutien à l'Ecole de la deuxième chance concourt au même objectif.

- **Le dispositif Qualif collectif** visant à favoriser l'accès à une qualification ou à une certification en lien avec des besoins en compétences avérés.
- **L'accompagnement des demandeurs d'emploi / étudiants** pour se former aux métiers sanitaires et social.
- **Le kit illettrisme** à destination des acteurs de l'accompagnement pour repérer, diagnostiquer et orienter les publics concernés.
- **La formation des salariés en insertion**, avec la participation aux coûts de formation des salariés en contrat d'insertion dans les entreprises et associations de l'insertion par l'activité économique

Contact : Direction Formation tout au long de la vie mission.pric@normandie.fr

Mobilités

- « **Tempo Normandie** » est la gamme tarifaire régionale valable sur le réseau de transport de voyageurs Nomad Train. Elle permet notamment aux jeunes de moins de 26 ans de se déplacer sur tout le réseau Nomad Train à des tarifs attractifs :
 - Billets à 50% de réduction pour les jeunes de moins de 26 ans sur tous les trajets en Normandie et de/vers Paris,
 - Voyages en illimité sur un trajet déterminé en Normandie uniquement (abonnements en formule mensuelle ou annuelle).
- « **Tempo Emploi Normandie** » est un dispositif qui vise à favoriser le retour à l'emploi des jeunes âgés de 16 à 25 ans (sous conditions). Ce dispositif permet de bénéficier d'un titre de transport aller/retour avec 75% de réduction sur le réseau Nomad Train pour se rendre à un entretien d'embauche ou de stage en Normandie uniquement.

Tous les tarifs et les conditions d'utilisation sont disponibles sur le site : <https://www.ter.sncf.com/>

Contact : Direction Mobilités et Infrastructures direction.mobilites@normandie.fr

Jeunesse

- **Atouts Normandie** est un dispositif régional d'aide aux jeunes Normands de 15 à 25 ans. Ce dispositif comprend un volet "formation" pour les lycéens (aide à l'achat de livres scolaires et d'équipements professionnels) et un volet "loisirs" pour les jeunes de 15 à 25 ans, sans condition de statut (aide pour l'accès au cinéma, au spectacle, pour une activité sportive ainsi que des bons plans).
- **Pass Monde** est une bourse régionale pour favoriser la mobilité internationale des lycéens et étudiants dans le cadre de leur cursus de formation et des jeunes entre 15-25 ans dans le cadre d'un projet mobilité ne s'inscrivant pas dans un cursus de formation (volontariat, projet citoyen).
- **Soutien possible pour des actions innovantes et exemplaires en faveur de la jeunesse** : il s'agit d'un soutien à des actions autour de l'engagement des jeunes, de dialogue structuré (prise en compte de la parole des jeunes), de médiation autour des grands enjeux de citoyenneté, etc.
- **Le Conseil Régional des Jeunes (CRJ)** : Le CRJ est une instance de participation citoyenne qui permet à ses membres de faire des propositions d'actions à destination des jeunes et de formuler des avis sur les actions jeunesse de la Région.

- **Atouts Normandie / Projet de jeunes** : Il s'agit d'une aide financière pour des projets portés par des jeunes et qui participent à l'animation du territoire normand.

Contact : Direction de la Jeunesse et des sports atouts@normandie.fr ; passmonde@normandie.fr

Sport

- **Tran'sports en Normandie** est un dispositif qui consiste à aider les clubs sportifs sous forme associative à acquérir un véhicule collectif. Ce dispositif permet de mobiliser les moyens de la Région et des Départements pour répondre aux besoins des clubs sportifs en matière de déplacement. Le dispositif « Trans'sports en Normandie » a ainsi pour objectifs de faciliter les transports des jeunes athlètes pour les entraînements et les compétitions, et de développer la sécurité de ces transports tout en prenant en considération les enjeux liés au changement climatique. Le dispositif est pleinement coordonné entre la Région et les 5 Départements normands.

Contact : Direction de la jeunesse et des sports ServiceSport@normandie.fr

Santé

- **Soutien aux investissements immobiliers visant à favoriser l'accès aux soins** : Ce dispositif vise à favoriser l'accès à la santé dans tous les territoires normands en soutenant d'une part les projets de maisons ou pôles de santé accueillant des professionnels libéraux et d'autre part la création de structures de santé fonctionnant avec des médecins salariés.
- **Soutien aux initiatives territoriales pour améliorer l'offre de soins en ambulatoire** : Le dispositif doit accompagner la politique de promotion de santé, contribuer à améliorer le parcours de santé de la population et faciliter l'accès à la prévention des publics vulnérables.

Contact : Mission santé sante@normandie.fr

Mobilisation des fonds européens dans les quartiers prioritaires :

Les quartiers prioritaires peuvent également bénéficier des fonds européens dont la Région

Normandie est autorité de gestion, ou la partage avec l'Etat, à savoir le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen + (FSE+) et le Fonds de transition juste (FTJ). Dans certains territoires, les quartiers peuvent également bénéficier de Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Les fonds européens alloués à la Normandie représentent plus d'un milliard d'euros pour la période 2021-2027. Véritables leviers au service notamment du développement économique, de l'insertion professionnelle, de la transition écologique et de l'aménagement équilibré du territoire Normand, les fonds européens irriguent l'ensemble des politiques régionales.

La mise en œuvre des fonds européens en Normandie doit contribuer à :

- une transformation économique innovante : recherche, innovation, aides aux entreprises, services numériques, e-santé ;
- une région éco-responsable : rénovation énergétique, valorisation des déchets, énergies renouvelables, biodiversité, prévention du changement climatique ;
- un meilleur accès à l'orientation et à la formation ;
- un soutien spécifique à la culture et au tourisme ;
- un développement durable des territoires : verdissement/reconversion des friches urbaines, aménagement et requalification des espaces publics en prenant en compte les enjeux environnementaux et d'anticipation du changement climatique, pôles de santé, intermodalité des transports.

La mobilisation de ces fonds européens se fait en réponse aux dispositifs ou appels à projets spécifiques, tout au long de la programmation et en fonction des crédits disponibles et des modalités de sélection des projets propres à chaque dispositif. Les contacts à mobiliser pour ces dispositifs se trouvent dans les directions opérationnelles de la Région, en lien avec les thématiques concernées.

Annexe VI : Contribution Département du Calvados

Le Département du Calvados

Les compétences du Département en termes d'action sociale lui permettent d'agir en proximité en direction des publics fragilisés.

Le Département du calvados interviendra en mobilisant son expertise, ses moyens humains et financiers, particulièrement dans les domaines de la solidarité, de l'Insertion et du soutien aux jeunes en difficulté. Il mobilisera ses politiques des droits communs et rendra lisible l'action du Département en direction des quartiers prioritaires.

Concernant la solidarité, le Département poursuivra son action sur plusieurs axes :

- Le soutien aux publics fragiles (enfants, familles monoparentales, personnes âgées, personnes en situation de handicap) à travers des actions d'aide à la parentalité, de lutte contre l'isolement, de prévention.
- La lutte contre les discriminations qui altèrent la cohésion sociale et accentuent les phénomènes d'exclusion des habitants des quartiers
- Le développement du bien vivre ensemble, par des interventions éducatives et d'action sociale,
- La réussite des jeunes à travers des projets individuels et collectifs d'accompagnement et d'accès à l'autonomie (formation, mobilité logement)
- L'accès aux droits et aux services publics en facilitant la mise en relation des habitants avec leurs institutions (Maisons départementales des solidarités, points info 14, Etablissement prévention spécialisée le 14 ou auprès de nombreux partenaires et prestataires du Département)

Les professionnels des territoires d'action sociale sont répartis et présents sur l'ensemble des quartiers prioritaires. La répartition des agents du Département sur les différents territoires, revue en 2024, a été réalisée en fonction des publics cibles des politiques Départementales (nombre de bénéficiaires de minimas sociaux, du RSA, familles monoparentales, jeunes de 0 à 6 ans, de moins de 21 ans,). Ainsi des sièges de territoires d'action sociale et/ou CMS resteront implantés ou en proximité immédiate des quartiers s'inscrivant dans la géographie prioritaire, à savoir le quartier du Canteloup à Honfleur. Environ 20 agents du Département seront donc directement présents sur ce territoire, auxquels il faut ajouter l'ensemble de professionnels travaillant, pour le compte du Département en partenariat avec les acteurs locaux, en établissements (par exemple l'Etablissement de prévention spécialisée Le 14) ou chez des nombreux prestataires pour l'accompagnement de nos publics (mesures d'Accompagnement social Individualisé, d'Accompagnement Social Lié au Logement, de garantie d'activité, de MASP),.....

Concernant le soutien à l'Emploi et l'Insertion

La réduction du taux de chômage des habitants des quartiers prioritaires est une priorité. La remobilisation des publics sur un parcours vers l'insertion et l'emploi de ces territoires passe par l'accès à l'ensemble des dispositifs de droit commun présents sur le territoire. A ce titre, le Département du calvados assurera une diffusion de l'information et favorisera l'accès des publics des quartiers prioritaires à ses actions à destination de publics en insertion : actions de promotions sociale, actions collectives d'insertion sociale, chantiers d'insertion, dispositif Passerelle vers l'IAE, contrats aidés, plateforme Départementale de mobilité solidaire, ...)

Ces différentes actions d'insertion et de remobilisation vers l'Emploi seront déployées sur ces territoires, en coordination avec les acteurs du futur réseau pour l'Emploi. Des groupes de travail thématiques incluant

les problématiques spécifiques aux quartiers prioritaires pourront notamment se mettre en place afin de répondre au mieux aux besoins de ces territoires.

Par ailleurs, une enveloppe financière sera mobilisée chaque année par le Département, sur l'ensemble des quartiers prioritaires du Calvados, afin de soutenir des actions permettant la remobilisation des personnes sur des projets collectifs favorisant l'insertion socio-professionnelle en lien par exemple avec le sport, la culture, le théâtre, la mobilité, la parentalité ... Cette intervention ciblée dans le cadre des contrats de ville, interviendra en complément de nombreuses actions financées dans le cadre du droit commun par le Département : Politiques de Retour à l'Emploi, d'insertion sociale, de Protection de l'enfance et prévention spécialisée, d'autonomie, du Handicap, de la Jeunesse, de la culture, des sports, des aides au territoires...

Annexe VII : Contribution CAF

La Caisse d'Allocations Familiales du Calvados

La politique de la Ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, ceci sur l'ensemble du territoire, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.

Ces objectifs sont largement partagés par la branche Famille dans le cadre des engagements pris dans la récente Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) pour la période 2023 à 2027.

Développer des services attentionnés à chaque étape de la vie est une des trois thématiques inscrites dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) de la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados.

Ainsi, la géographie prioritaire de la politique de la ville est prise en compte dans la priorisation des projets par la Caf.

Les enjeux de rééquilibrage territorial, d'accès aux droits et aux services, de soutien aux familles et de renforcement des liens de proximité trouvent tout leur sens dans les actions soutenues sur ces territoires.

C'est pourquoi plusieurs dispositifs nationaux et notamment les Conventions Territoriales Globales (Ctg) permettent une majoration des engagements financiers de la Caf dans les quartiers Politique de la Ville. C'est notamment le cas pour :

- Les aides à l'investissement nationales en matière de petite enfance,
- Les aides au fonctionnement majorées sous forme du Bonus territoire attribué aux Eaje Psu,
- Les aides au fonctionnement des services aux familles (petite enfance, enfance jeunesse, parentalité) et les projets d'investissement (petite enfance, enfance jeunesse, parentalité et animation de la vie sociale) pour les structures implantées dans des territoires en difficulté et notamment les quartiers classés « Qpv ».

Au-delà du développement territorial porté par la Convention territoriale globale, la Caf engage sa contribution par :

- La mobilisation de compétences internes en ingénierie sociale,
- L'implantation de structures d'animation de la vie sociale sur les quartiers prioritaires qui peuvent entre autres apporter leur expertise et connaissance du public afin de favoriser la participation des habitants et permettre de faciliter le cadre de concertation garantissant la participation des habitants durant toute la durée du contrat.
- L'attribution de subventions aux porteurs de projets s'inscrivant dans la dynamique du contrat de ville,
- L'articulation et la cohérence des actions avec les autres dispositifs portés par la Caf que sont le Schéma départemental des services aux familles, le Schéma départemental de l'animation de la vie sociale...
- Le versement régulier de prestations familiales et sociales,
- L'offre de soutien aux familles séparées (et notamment monoparentales) et/ou en situation de difficultés,
- L'accès aux droits pour tous via les Maisons France Services déployées sur le Département et la présence de la Caf sur le territoire.

Annexe VIII : Engagement Caisse des dépôts

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la **transformation écologique** et la **cohésion sociale et territoriale**, en vue :

- **d'accélérer le verdissement des quartiers** : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- **de favoriser l'investissement** dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- **de soutenir l'entrepreneuriat** via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance
- Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :
 - **de crédits d'ingénierie** pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
 - **de fonds propres pour investir** dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
 - **de prêts de long terme** pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Annexe IX : Engagement BPIFRANCE

Engagements BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagements compétents

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

SOLUTIONS DE DROIT COMMUN : Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

PROGRAMMES SPECIFIQUES : Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Crée¹

15 briques de solutions : Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecer, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.

- **Concours Talents des Cités** : un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Crée et l'écosystème local à chaque étape.
- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030** : des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- **Les Bus de l'Entrepreneuriat** : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- **Les CitésLab** : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- **Le renforcement des actions des Réseaux** : pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers** : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Crée. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- **Des actions renforcées en soutien aux projets innovants** : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- **Un nouveau prêt bonifié Flash** : un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- **Un nouveau Fonds de fonds en investissement** : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- **Une équipe Fast Track to Cash** : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.

¹ Le collectif Cap Crée réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaires de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

- **Les accélérateurs** : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- **Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** : pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.